

Dominicé Funds plc

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

(une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples de type ouvert et à responsabilité séparée entre ses fonds constituée en Irlande sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu de la Loi irlandaise Companies Act 2014 et agréée en tant qu'organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément à la Réglementation des Communautés européennes de 2011 (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) telle que modifiée (Règlement N° 352/2011)).

Numéro d'immatriculation : 552480

Table des matières

	Page
Répertoire	2-3
Rapport du Gestionnaire d'investissement	4
Rapport des Directeurs	5-8
Rapport du Dépositaire	9-10
Rapport de l'auditeur indépendant	11-12
État de la situation financière	13
État du résultat global	14
État des variations des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	15
État des flux de trésorerie	16
État des titres en portefeuille	17-21
Notes aux états financiers	22-51
État des variations du portefeuille du fonds (non audité)	52
Informations complémentaires (non auditées)	53

Dominicé Funds plc

RÉPERTOIRE

DIRECTEURS

John Hamrock (irlandais) *
Maurice Murphy (irlandais) **
Maureen O'Brien (britannique) **

* Directeur non exécutif et indépendant

** Directeurs non exécutifs

SIÈGE SOCIAL

1 George's Quay Plaza
George's Quay
Dublin 2
Irlande

GESTIONNAIRE

KBA Consulting Management Limited
5 Georges Dock
IFSC
Dublin 1
Irlande

COMPANY SECRETARY

MUFG Alternative Fund Services (Ireland) Limited
1 George's Quay Plaza
George's Quay
Dublin 2
Irlande

DÉPOSITAIRE

Dépositaire après le 28 octobre 2016 :
Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking
(Luxembourg) S.A., Succursale de Dublin
1 George's Quay Plaza
George's Quay
Dublin 2
Irlande

Dépositaire avant le 28 octobre 2016 :
UBS (Luxembourg) S.A., Dublin Branch
College Park House
South Frederick Street
Dublin 2
Irlande

SOUS-CONSERVATEUR

UBS Europe SE, succursale de Luxembourg
33A avenue J.F. Kennedy, P.O. Box 2
L-1855 Luxembourg

PROMOTEUR ET GESTIONNAIRE D'INVESTISSEMENT

Dominicé & Co – Asset Management
6 Rue Kléberg
CH-1201
Genève
Suisse

DISTRIBUTEUR

Dominicé & Co – Asset Management
6 Rue Kléberg
CH-1201
Genève
Suisse

AGENT ADMINISTRATIF

MUFG Alternative Fund Services (Ireland) Limited
1 George's Quay Plaza
George's Quay
Dublin 2
Irlande

Dominicé Funds plc

RÉPERTOIRE (suite)

AUDITEURS	PricewaterhouseCoopers Chartered Accountants and Statutory Audit Firm One Spencer Dock, North Wall Quay Dublin 1 Irlande
CONSEILLERS JURIDIQUES EN IRLANDE	Maples and Calder 75 St.Stephen's Green Dublin 2 Irlande Précédemment : Dillon Eustace 33 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2 Irlande
REPRÉSENTANT : SUISSE*	ACOLIN Fund Services AG Affolternstrasse 56 CH-8050 Zurich Suisse
AGENT PAYEUR : SUISSE	Swissquote Bank SA Chemin de la Crétaux 33 CH-1196 Gland Suisse
REPRÉSENTANT ET AGENT DE TRANSFERT : FRANCE	Société Générale 29 boulevard Haussmann 75009 Paris France
AGENTS DE FACILITÉ : ROYAUME-UNI	KB Associates Consulting (UK) LLP 42 Brook Street London W1K 5DB Royaume-Uni
AGENT D'INFORMATION : ALLEMAGNE**	GerFIS – German Fund Information Service UG (Haftungsbeschränkt) Zum Eichhagen 4 21382 Brietlingen Allemagne
AGENT FINANCIER : BELGIQUE	CACEIS Belgium SA Avenue du Port 86 C b320 B – 1000 Bruxelles Belgique
AGENT PAYEUR : LUXEMBOURG	CACEIS Bank, succursale de Luxembourg 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

* Le Prospectus du Fonds, le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI), l'Acte constitutif et les Statuts de la Société, la liste des achats et ventes, ainsi que les Rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, gratuitement, sur simple demande auprès du Représentant suisse indiqué ci-dessus.

Dominicé Funds plc

** Le Prospectus du Fonds, le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI), l'Acte constitutif et les Statuts de la Société, les Rapports annuels et semestriels, ainsi que les prix de rachat et d'émission, peuvent être obtenus, gratuitement conformément à la Sec. 297 (1) du Code allemand sur les investissements en capitaux, auprès de l'Agent d'information allemand indiqué ci-dessus.

Rapport du Gestionnaire d'investissement

Performance du fonds

L'OPCVM Cassiopeia (le « Fonds »), un compartiment de Dominicé Funds plc, a été lancé le 11 juin 2015 avec trois catégories de parts : la Catégorie A (CHF), la Catégorie B (USD) et la Catégorie C (EUR). Une quatrième catégorie de parts, la Catégorie D (GBP), a été introduite le 2 juin 2016. La performance des quatre catégories de parts du Fonds au 31 décembre 2016 était la suivante :

Catégorie A (CHF) : 2,02 % (2015 : 3,34 %)
Catégorie B (USD) : 3,62 % (2015 : 4,34 %)
Catégorie C (EUR) : 2,56 % (2015 : 3,77 %)
Catégorie D (GBP) : -1,16 % (2015 : non introduite)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Analyse de la performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Dans l'ensemble, l'exercice 2016 a été favorable à la stratégie du Fonds. Au début de l'exercice, les parts ont subi une correction de 10 %. Mais dès que le marché a rebondi, vers la mi-février, les investisseurs ont bénéficié de la volatilité implicite plus faible pour acquérir des protections en quantité. La stratégie a par conséquent profité de meilleures possibilités de négociation, notamment aux États-Unis. La stratégie a généré des rendements positifs au cours de la plupart des mois de l'exercice, mais elle a perdu des sommes conséquentes en juin, lors du scrutin relatif au Brexit, ainsi qu'en décembre, en raison du rebond des parts provoqué par l'élection de Donald Trump. À cause de ces deux mois, le rendement global de la stratégie s'est maintenu en deçà de 5 %.

Perspectives

L'exercice 2017 devrait, selon nous, être globalement une redite de 2016, mais marqué par plus d'épisodes de marchés baissiers durant lesquels la stratégie devrait pouvoir générer un rendement supplémentaire. Les parts devraient poursuivre leur tendance haussière, mais nous ne pensons pas que les incertitudes liées au contexte macroéconomique s'atténueront, notamment à cause des politiques déstabilisantes menées par Donald Trump et de l'élection du prochain Président français en mai. À l'inverse, l'embellie de l'économie américaine devrait entraîner de nouveaux relèvements des taux d'intérêts aux États-Unis. Tous ces éléments contribueront à juguler la volatilité. Étant donné que les investisseurs devraient conserver les protections acquises l'an dernier, le contexte devrait rester favorable à la stratégie.

Dominicé & Co – Asset Management
6 Rue Kléberg
1201 Genève
Suisse

Date : 24 avril 2017

Dominicé Funds plc

Rapport des Directeurs

Les Directeurs présentent ici leur Rapport annuel accompagné des États financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Structure

Dominicé Funds plc (la « Société ») est une société d'investissement à capital variable établie sous la forme de compartiments multiples constituée le 11 novembre 2014 et agréée par la Banque centrale d'Irlande le 29 mai 2015 en tant qu'organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément à la Réglementation des communautés européennes sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2011 (la « Réglementation sur les OPCVM »), telle que modifiée, à la Loi irlandaise sur la Banque Centrale (supervision et application) de 2013 (Section 48(1)) et à la Réglementation sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2015. Elle est constituée en société anonyme de droit irlandais en vertu de la Loi irlandaise Companies Act 2014. La Société est constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples de type ouvert avec responsabilité séparée entre ses compartiments. La Société a commencé à exercer ses activités le 11 juin 2015. Au 31 décembre 2016, la Société exploitait un compartiment, à savoir l'OPCVM Cassiopeia (le « Fonds »).

État des responsabilités des Directeurs

Les Directeurs sont chargés de préparer le rapport des Directeurs et les états financiers conformément au droit irlandais. Le droit irlandais exige que les Directeurs préparent les états financiers pour chaque exercice financier. En vertu de cette loi, les Directeurs ont préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'informations financières (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En vertu du droit irlandais, les Directeurs ne doivent pas approuver les états financiers à moins d'être certains que ceux-ci présentent une image fidèle des actifs, des passifs et de la situation financière de la Société à la fin de l'exercice financier ainsi que de son compte de résultat pour cette période.

Pour l'établissement desdits états financiers, les Directeurs sont tenus de :

- sélectionner des méthodes comptables appropriées et s'y conformer ;
- procéder à des appréciations et estimations raisonnables et prudentes ;
- indiquer si les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et s'assurer qu'ils contiennent les informations supplémentaires requises par la Loi irlandaise Companies Act 2014 ; et
- préparer les états financiers sur le principe de continuité d'exploitation, à moins qu'il ne soit pas fondé de présumer de la poursuite des activités de la Société.

Les Directeurs sont chargés de la tenue en bonne et due forme de registres comptables suffisants pour :

- présenter et expliquer correctement les transactions de la Société ;
- permettre, à tout moment, de déterminer les actifs, les passifs, la situation financière et le compte de résultat de la Société avec suffisamment d'exactitude ; et
- permettre aux Directeurs de s'assurer que les états financiers sont conformes à la Loi irlandaise Companies Act 2014, à la Réglementation des communautés européennes sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2011 (la « Réglementation sur les OPCVM »), à la Loi irlandaise sur la Banque Centrale (supervision et application) de 2013 (Section 48(1)) et à la Réglementation sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2015.

Les Directeurs sont également chargés de protéger les actifs de la Société et par conséquent de prendre les mesures qui s'imposent raisonnablement pour prévenir et détecter toute fraude et autres irrégularités.

Les registres comptables sont conservés au 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Irlande.

Principales activités, analyse de l'activité et évolutions futures

La principale activité de la Société consiste à chercher à générer des rendements positifs à moyen et long terme en investissant dans un portefeuille d'instruments financiers dérivés composés de contrats futures cotés en bourse et d'options sur indices boursiers et sur indices de volatilité des actions. La Société investit également dans des

Dominicé Funds plc

Rapport des Directeurs (suite)

instruments de créance à des fins de gestion de liquidité et dans des contrats de change à terme à des fins de couverture uniquement. Les Directeurs s'attendent à un maintien du niveau global d'activité dans un avenir proche.

Registres comptables

Les mesures prises par les Directeurs pour s'assurer de la conformité aux exigences des articles 281 à 285 de la Loi irlandaise Companies Act 2014, en ce qui concerne les registres comptables appropriés, portent sur la mise en œuvre de politiques et de procédures nécessaires à l'enregistrement des transactions, sur l'emploi de personnel comptable aux qualifications adaptées et sur la fourniture de ressources adéquates, y compris des systèmes comptables informatiques adaptés, pour les besoins de la fonction financière. Les Directeurs sont chargés de s'assurer de la tenue, par la Société, de registres comptables adéquats conformément à la Loi irlandaise Companies Act 2014, mais la gestion quotidienne de ces responsabilités a été déléguée à MUFG Alternative Fund Services (Ireland) Limited en tant qu'Agent administratif, qui s'assure de la conformité aux exigences des articles 281 à 285 de la Loi irlandaise Companies Act 2014.

Les registres comptables sont conservés au 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Irlande.

Objectifs et politiques de gestion des risques

Le rôle des Directeurs consiste à identifier, surveiller et gérer les risques au nom de la Société. La Société a adopté des procédures pour s'assurer que tous les risques applicables concernant la Société ont été identifiés et qu'ils font l'objet d'une gestion.

Les objectifs et politiques de gestion des risques de la Société et les expositions de la Société au risque de marché, au risque de liquidité et au risque de crédit sont décrits dans la note 8 des présents états financiers.

Événements significatifs au cours de la période considérée

Depuis le 18 mars 2016, la Société est tenue de se conformer aux exigences de la nouvelle Directive OPCVM V.

Une Convention de délégation des obligations de déclaration au titre du Règlement EMIR a été signée avec Morgan Stanley le 17 mars 2016 et avec UBS Limited le 26 juillet 2017.

Depuis le 15 avril 2016, les conseillers juridiques de la Société sont Maples and Calder (bureau de Dublin).

Le 2 juin 2016, la Catégorie D (GBP) a été introduite.

UBS (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin, a indiqué son intention de mettre fin à ses services de dépôt en Irlande. Le 28 octobre 2016, la Société a désigné Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin.

Le Prospectus de la Société et le Supplément du Fonds ont été actualisés le 28 octobre 2016.

Le 18 août 2016, la Société a obtenu l'agrément en tant qu'investisseur non qualifié en Suisse.

La Société a été autorisée à commercialiser les catégories de parts du Fonds en France et en Allemagne le 18 novembre 2016.

Événements postérieurs à la période considérée

La Société a été autorisée à commercialiser les catégories de parts du Fonds en Belgique le 6 janvier 2017.

La Société a été autorisée à commercialiser les catégories de parts du Fonds au Luxembourg et au Royaume-Uni le 2 mars 2017.

Le Supplément du Fonds a été actualisé le 2 février 2017.

Résultats et dividendes

Les résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurent dans l'État de la situation financière et l'État du résultat global, aux pages 11 et 13, respectivement. Aucun dividende n'a été payé aux Investisseurs pendant cette période.

Dominicé Funds plc

Rapport des Directeurs (suite)

Directeurs et Company Secretary

La liste suivante présente les Directeurs ayant occupé leurs fonctions pendant l'exercice et qui les exercent au jour de clôture de l'exercice, le 31 décembre 2016.

John Hamrock – Directeur non exécutif et indépendant.

Maurice Murphy – Directeur et employé du Gestionnaire.

Maureen O'Brien – Directrice et employée du Gestionnaire d'investissement.

MUFG Alternative Fund Services (Ireland) Limited est Secrétaire de la Société.

Intérêts en parts des Directeurs et du Company Secretary

Maureen O'Brien, Directrice de la Société, détient une part non participative rachetable à titre de mandataire de Dominicé & Co – Asset Management.

Aucun des Directeurs ni le Company Secretary ne détiennent d'intérêt en parts.

Code de gouvernance d'entreprise

La composition du Conseil, la conduite des délibérations du Conseil et l'exercice des pouvoirs décisionnels du Conseil sont régis par le Code de gouvernance d'entreprise (le « Code IF ») pour les organismes irlandais de placement collectif, tel que publié par l'entité Irish Funds (« IF ») en décembre 2011.

Déclaration de conformité des Directeurs

Les Directeurs reconnaissent être chargés de s'assurer que la Société respecte les obligations pertinentes énoncées à la Section 225 de la Loi irlandaise Companies Act 2014, notamment l'établissement d'une déclaration relative à la politique de conformité, qui énonce les règles suivies par la Société conformément à ses obligations pertinentes, l'instauration de dispositions ou de structures adéquates destinées à assurer que la Société observe, à tous égards importants, ses obligations ainsi que la réalisation d'un contrôle annuel, au cours de l'exercice, des dispositions ou structures évoquées ci-dessus qui ont été instaurées.

Comité d'audit

Les Directeurs estiment qu'il n'existe aucune obligation de constituer un comité d'audit, puisque le Conseil d'administration est composé de trois Directeurs non exécutifs et d'un Directeur indépendant, et que la Société respecte les dispositions du Code IF. Les Directeurs ont désigné KBA Consulting Management Limited en tant que Gestionnaire d'OPCVM ayant confié la gestion et l'administration quotidienne des investissements de la Société à Dominicé & Co – Asset Management (le « Gestionnaire d'investissement ») et MUFG Alternative Fund Services (Ireland) Limited (« l'Agent administratif »), respectivement, et a désigné Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin (le « Dépositaire »), en tant que dépositaire des actifs de la Société.

Transactions avec des parties liées

L'alinéa 41(1) de la Réglementation sur les OPCVM de la Banque Centrale d'Irlande – « Transactions par un promoteur, une société de gestion, un fiduciaire, un conseiller en investissement et des sociétés du groupe » établit au paragraphe un que toute transaction effectuée avec un OPCVM par un promoteur, une société de gestion, un fiduciaire, un conseiller en investissement et/ou des sociétés associées ou relevant du même groupe que ces (« parties liées ») doit être exécutée dans des conditions de concurrence normale. Les transactions doivent servir au mieux les intérêts des investisseurs de l'OPCVM.

Le Conseil d'administration s'est assuré que des dispositions (confirmées par des procédures écrites) ont été prises afin de veiller à ce que les obligations énoncées au paragraphe un s'appliquent à l'ensemble des transactions avec des parties liées ; et le conseil a veillé à ce que les transactions conclues au cours de la période avec des parties liées aient été conformes aux obligations énoncées dans ce paragraphe.

Dominicé Funds plc

Rapport des Directeurs (suite)

Auditeur indépendant

PricewaterhouseCoopers, intervenant en qualité d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, a exprimé son souhait de poursuivre son mandat conformément à l'article 383 (2) de la Loi irlandaise Companies Act 2014.

Au nom du Conseil d'administration :

Directeur :

Directeur :

John Hamrock

Maurice Murphy

Date : 24 avril 2017

Date : 24 avril 2017

Dominicé Funds plc

Rapport du dépositaire – UBS (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin

ÉTAT DES RESPONSABILITÉS DU DÉPOSITAIRE

Aux termes de la Loi irlandaise sur la Banque Centrale (supervision et application) de 2013 (Section 48(1)) et de la Réglementation sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2015 (la « Réglementation de la Banque Centrale sur les OPCVM »), le Dépositaire est notamment tenu de :

- s'assurer que les opérations de vente, d'émission, de rachat, d'annulation et d'évaluation de parts de la Société se fassent conformément à la Réglementation de la Banque Centrale sur les OPCVM, à l'Acte constitutif et aux Statuts ;
- prendre sous sa garde tous les actifs de la Société et les conserve en sécurité pour les investisseurs conformément à la Réglementation de la Banque Centrale sur les OPCVM, à l'Acte constitutif et aux Statuts ; et
- enquêter sur la conduite de la Société pendant la période comptable et en fait état aux investisseurs dans un rapport devant aborder les thèmes prescrits par les avis.

RAPPORT DU DÉPOSITAIRE AUX INVESTISSEURS DE DOMINICÉ FUNDS PLC – OPCVM CASSIOPEIA

En notre qualité de Dépositaire de la Société, nous avons examiné la conduite de Dominicé Funds Plc - OPCVM Cassiopeia pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 27 octobre 2016.

Ce rapport, y compris les opinions qu'il contient, a été préparé exclusivement pour les investisseurs de la Société en tant qu'entité, conformément à la Réglementation de la Banque Centrale sur les OPCVM, et à aucune autre fin. En formulant cette opinion, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à toute autre fin ou vis-à-vis de toute autre personne à qui ce rapport est présenté.

Selon nous, pendant la période considérée, la Société a été gérée à tous égards importants :

- dans le respect des limites imposées aux capacités d'investissement et d'emprunt de la Société par son Acte constitutif et ses Statuts et par la Banque Centrale en vertu des pouvoirs conférés à la Banque Centrale d'Irlande aux termes de la Réglementation des communautés européennes sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2011 ; et
- conformément aux dispositions de l'Acte constitutif et des Statuts ainsi qu'en vertu des pouvoirs conférés aux termes de la Réglementation sur les OPCVM de 2011.

Signé pour le compte d'UBS (Luxembourg) S.A.- succursale de Dublin, une ancienne succursale d'UBS (Luxembourg) S.A. (fusionnée avec UBS Europe SE, un établissement de crédit de droit allemand constitué sous la forme d'une société européenne, dont les activités ont été poursuivies sans interruption par le nouvel établissement UBS Europe SE, succursale de Luxembourg à compter du 1^{er} décembre 2016) par :

UBS Europe SE, succursale de Luxembourg
33A avenue J.F. Kennedy, P.O. Box 2,
L-2010 Luxembourg

Nom	Date	Signature
M. Pascal Rommes	22.03.2017	
M. Peter Richter	22.03.2017	

Dominicé Funds plc

Rapport du Dépositaire - Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin

Rapport du Dépositaire aux investisseurs de Dominicé Funds plc

En notre qualité de Dépositaire de la Société, nous avons examiné la conduite de Dominicé Funds plc (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le présent rapport, y compris les opinions qu'il contient, a été préparé exclusivement pour les investisseurs de l'OPCVM Cassiopeia (le « Fonds ») conformément à Réglementation des communautés européennes sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2011 (la « Réglementation sur les OPCVM »), telle que modifiée, à la Loi irlandaise sur la Banque Centrale (supervision et application) de 2013 (Section 48(1)) et à la Réglementation sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2015, et à aucune autre fin. En formulant cette opinion, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à toute autre fin ou vis-à-vis de toute autre personne à qui ce rapport est présenté.

État des responsabilités du Dépositaire

Nos devoirs et responsabilités sont énoncés dans la Réglementation sur les OPCVM. L'une de nos obligations consiste à examiner la conduite du Fonds au cours de chaque période comptable et à en faire rapport aux investisseurs.

Base de l'opinion du Dépositaire

Le Dépositaire procède à cet examen comme il l'estime raisonnablement nécessaire pour se conformer aux obligations qui lui incombent, telles qu'énoncées dans la Réglementation sur les OPCVM, et pour s'assurer que, à tous égards important, le Fonds a été géré :

- (i) conformément aux limites imposées à ses capacités d'investissement et d'emprunt par les dispositions de ses documents constitutifs et les réglementations pertinentes ; et
- (ii) conformément aux documents constitutifs du Fonds et aux réglementations pertinentes.

Opinion

Selon nous, pendant la période du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016, le Fonds a été géré à tous égards importants :

- (i) conformément aux limitations imposées à ses capacités d'investissement et d'emprunt par son Acte constitutif et ses Statuts ainsi que par la Réglementation sur les OPCVM ; et
- (ii) conformément aux dispositions de son Acte constitutif et de ses Statuts ainsi que par la Réglementation sur les OPCVM.

Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., Succursale de Dublin
1 George's Quay Plaza
George's Quay
Dublin 2
Irlande

Date : 24 avril 2017

Dominicé Funds plc
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 décembre 2016

Tous les montants sont indiqués en francs suisses (« CHF »)

	Notes	OPCVM Cassiopeia 2016 CHF	OPCVM Cassiopeia 2015* CHF
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	58 701 709	13 743 413
Liquidités détenues à titre de garantie	2(m)	13 346 211	-
Actifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	9	106 502 930	24 365 811
Montants à recevoir à l'émission de parts		-	849 100
Autres actifs		286 209	25 763
Total des actifs		178 837 059	38 984 087
Passifs			
Passifs courants			
Passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	9	5 771 796	107 752
Rachats à payer	4	1 407 574	442 751
Souscriptions reçues à l'avance	4	1 652 722	845 112
Commissions d'administration à payer	7	31 568	11 522
Honoraires de l'auditeur à payer	7	37 236	32 622
Commissions de Dépositaire à payer	7	6 424	3 689
Commissions de Sous-conservateur à payer	7	6 424	-
Commissions de gestion à payer	6	506 326	147 215
Frais de gestion à payer	6	13 253	8 863
Commission de performance à payer	6	8 001	-
Comptes exigibles et charges constatées		56 289	309 422
Passifs (à l'exclusion des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables)		9 497 613	1 908 948
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts de participation rachetables		169 339 446	37 075 139

Valeur nette d'inventaire par parts de participation rachetables

Catégorie A (« CHF ») sur la base de 40 446 042 CHF (2015 : 7 133 759 CHF) et 383 634 (2015 : 69 033) parts en circulation	105,43 CHF	103,34 CHF
Catégorie B (« USD ») sur la base de 36 176 720 USD (2015 : 6 358 908 USD) et 334 607 (2015 : 60 944) parts en circulation	108,12 USD	104,34 USD
Catégorie C (« EUR ») sur la base de 77 615 901 EUR (2015 : 21 681 450 EUR) et 729 286 (2015 : 208 938) parts en circulation	106,43 EUR	103,77 EUR
Catégorie D (« GBP ») sur la base de 7 103 798 GBP (2015 : néant) et 71 873 (2015 : néant) parts en circulation	98,84 GBP	-

*Au 31 décembre 2015

Les états financiers initiaux ci-dessus représentent la Société et le Fonds.

Les notes complémentaires figurant aux pages 22 à 51 font partie intégrante des présents états financiers.

Dominicé Funds plc

Date : 24 avril 2017

Au nom du conseil d'administration

John Hamrock

Maurice Murphy

Dominicé Funds plc

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Tous les montants sont indiqués en francs suisses (« CHF »)

	Notes	OPCVM Cassiopeia 2016 CHF	OPCVM Cassiopeia 2015 * CHF
Revenu des investissements			
Plus-values nettes réalisées et latentes sur les actifs et passifs financiers comptabilisés à la valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	2(d)	4 618 284	599 115
Autres variations de la valeur d'estimation sur les actifs et passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	2(d)	(2 885 517)	75 178
Plus-values nettes de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2(c)	1 121 941	367 523
Revenu d'intérêts	3	218	-
Revenu total des investissements		2 854 926	1 041 816
Charges			
Commissions d'administration	7	95 086	21 743
Honoraires de l'auditeur	7	35 857	32 622
Commissions de Dépositaire	7	41 851	6 048
Commissions de Sous-conservateur	7	6 424	-
Commissions des Directeurs	6	12 834	10 528
Commissions de gestion	6	53 557	16 799
Frais de gestion	6	1 644 096	168 836
Frais juridiques		46 811	4 797
Commission de performance	6	937 888	1 622
Commissions liées aux activités de négociation	7	741 266	72 589
Autres charges d'exploitation		255 401	25 860
Total des charges d'exploitation avant frais financiers		3 871 071	361 444
Bénéfice/(perte) d'exploitation avant frais financiers		(1 016 145)	680 372
Frais financiers			
Charges d'intérêt	3	(78 046)	(4 483)
Total des frais financiers		(78 046)	(4 483)
(Baisse)/augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts de participation rachetables du fait des opérations		(1 094 191)	675 889

* Période allant du 11 juin 2015 (date du début des activités) au 31 décembre 2015.

Les revenus et les dépenses résultent uniquement des activités poursuivies.

Il n'y a eu aucune plus-value ou moins-value réalisée à part celles indiquées ci-dessus.

Les états financiers initiaux ci-dessus représentent la Société et le Fonds.

Les notes complémentaires figurant aux pages 22 à 51 font partie intégrante des présents états financiers.

Dominicé Funds plc

ÉTAT DES VARIATIONS DES ACTIFS NETS ATTRIBUABLES AUX DÉTENTEURS DE PARTS DE PARTICIPATION RACHETABLES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Tous les montants sont indiqués en francs suisses (« CHF »)

	Notes	OPCVM Cassiopeia 2016 CHF	OPCVM Cassiopeia 2015 * CHF
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts participatives rachetables au début de l'exercice/la période		37 075 139	-
(Baisse)/augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts de participation rachetables du fait des opérations		(1 094 191)	675 889
Émission de parts rachetables au cours de l'exercice/la période	4	145 991 711	36 884 195
Rachat de parts rachetables au cours de l'exercice/la période	4	(12 633 213)	(484 945)
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts participatives rachetables au début de l'exercice/la période		169 339 446	37 075 139

* Période allant du 11 juin 2015 (date du début des activités) au 31 décembre 2015.

Les états financiers initiaux ci-dessus représentent la Société et le Fonds.
Les notes complémentaires figurant aux pages 22 à 51 font partie intégrante des présents états financiers.

Dominicé Funds plc

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Tous les montants sont indiqués en francs suisses (« CHF »)

	Notes	OPCVM Cassiopeia 2016 CHF	OPCVM Cassiopeia 2015 * CHF
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
(Baisse)/augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts de participation rachetables du fait des opérations		(1 094 191)	675 889
Ajustements pour :			
Charges d'intérêt		78 046	4 483
(Perte)/bénéfice d'exploitation avant variations du fonds de roulement		(1 016 145)	680 372
Augmentation des actifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat		(82 137 119)	(24 365 811)
Augmentation des liquidités détenues à titre de garantie		(13 346 211)	-
Baisse/(augmentation) des autres actifs		588 655	(874 865)
Augmentation des passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat		5 664 044	107 752
Augmentation des comptes exigibles et charges constatées		147 797	504 472
Augmentation des frais de gestion à payer		4 390	8 863
Fonds nets affectés à l'exploitation		(90 094 589)	(23 939 217)
Intérêts payés		(78 046)	(4 483)
Fonds nets affectés aux activités d'exploitation		(90 172 635)	(23 943 700)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des rachats à payer		964 823	442 751
Augmentation des souscriptions reçues à l'avance		807 610	845 112
Produits liés à l'émission de parts de participation rachetables		145 991 711	36 884 195
Paiements liés au rachat de parts de participation rachetables		(12 633 213)	(484 945)
Flux de trésorerie générés par les activités de financement		135 130 931	37 687 113
Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie sur l'exercice/la période		44 958 296	13 743 413
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période		13 743 413	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période	5	58 701 709	13 743 413

* Période allant du 11 juin 2015 (date du début des activités) au 31 décembre 2015.

Les états financiers initiaux ci-dessus représentent la Société et le Fonds.
Les notes complémentaires figurant aux pages 22 à 51 font partie intégrante des présents états financiers.

Dominicé Fonds plc

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2016

Tous les montants sont indiqués en francs suisses (« CHF »)

<i>Nombre de titres/contrats</i>		2016		2015	
		Valeur d'estimation en CHF	% des actifs nets	Valeur d'estimation en CHF	% des actifs nets
<u>Actifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat</u>					
<u>Investissements dans des titres de créance</u>					
<u>Obligations d'entreprise</u>					
<u>France</u>					
750 000	Électricité de France, 05.02.2018, 5,00 %	848 311	0,50 %	-	-
1 000 000	Sanofi, 14.11.2017, 1,00 %	1 083 026	0,64 %	-	-
<u>Allemagne</u>					
500 000	BASF Finance Europe, 07.07.2017, 4,625 %	548 974	0,32 %	290 702	0,78 %
<u>Irlande</u>					
500 000	GE Capital Euro Funding, 02.05.2017, 1,00 %	538 294	0,32 %	275 162	0,74 %
500 000	GE Capital Euro Funding, 15.06.2017, 3,63 %	545 060	0,32 %	285 631	0,77 %
<u>Pays-Bas</u>					
250 000	Allianz Finance II, 23.11.2016, 4,00 %	-	-	281 422	0,76 %
150 000	Rabobank NY, 11.10.2017, 2,13 %	153 308	0,09 %	156 150	0,42 %
500 000	Shell Int Finance, 22.05.2017, 4,63 %	546 042	0,32 %	288 894	0,78 %
500 000	Allianz Finance II, 13.03.2018, 1,38 %	546 191	0,32 %	-	-
250 000	Deutsche Bahn Finance, 14.03.2018, 4,75 %	284 471	0,17 %	-	-
500 000	Deutsche Bahn Finance, 10.16.2017, 3,63 %	552 757	0,33 %	-	-
500 000	Rabobank NY, 21.04.2017, 3,38 %	541 812	0,32 %	-	-
1 000 000	Siemens Finance, 20.02.17, 5,13 %	1 079 842	0,64 %	-	-
<u>Suède</u>					
360 000	Nordea Bank, 29.09.2017, 1,50 %	365 976	0,22 %	-	-
<u>États-Unis d'Amérique</u>					
900 000	Toyota Motor CRD, 01.08.2017, 1,25 %	973 287	0,57 %	276 513	0,75 %
750 000	Procter & Gamble, 24.10.2017, 5,13 %	839 984	0,50 %	296 969	0,80 %
1 000 000	Coca-Cola, 09.03.2017, Flottant	1 072 490	0,63 %	-	-
<u>Bons du Trésor</u>					
<u>Allemagne</u>					
5 500 000	Trésor allemand, 15.02.2017, 0,00 %	5 903 143	3,49 %	-	-
4 000 000	Trésor allemand, 11.01.2017, 0,00 %	4 289 121	2,53 %	-	-
5 000 000	Trésor allemand, 25.01.2017, 0,00 %	5 363 299	3,17 %	-	-
4 000 000	Trésor allemand, 22.02.2017, 0,00 %	4 293 744	2,54 %	-	-
5 000 000	Trésor allemand, 15.03.2017, 0,00 %	5 370 519	3,17 %	-	-
6 000 000	Trésor allemand, 22.03.2017, 0,00 %	6 445 182	3,81 %	-	-
3 500 000	Trésor allemand, 26.04.2017, 0,00 %	3 762 459	2,22 %	-	-
5 000 000	Trésor allemand, 12.04.2017, 0,00 %	5 373 467	3,17 %	-	-
4 800 000	Trésor allemand, 24.05.2017, 0,00 %	5 162 043	3,05 %	-	-
4 000 000	Trésor allemand, 28.06.2017, 0,00 %	4 306 230	2,54 %	-	-
<u>Royaume-Uni</u>					
5 400 000	Trésor britannique, 22.01.2017, 1,75 %	6 787 688	4,01 %	-	-
<u>États-Unis d'Amérique</u>					
3 000 000	Trésor américain, 07.01.2016, 0,00 %	-	-	3 002 988	8,10 %
3 000 000	Trésor américain, 14.01.2016, 0,00 %	-	-	3 002 916	8,10 %
2 000 000	Trésor américain, 28.01.2016, 0,00 %	-	-	2 001 836	5,40 %
3 000 000	Trésor américain, 11.02.2016, 0,00 %	-	-	3 002 604	8,10 %
2 000 000	Trésor américain, 25.02.2016, 0,00 %	-	-	2 001 804	5,40 %
3 000 000	Trésor américain, 10.03.2016, 0,00 %	-	-	3 002 384	8,10 %
3 000 000	Trésor américain, 17.03.2016, 0,00 %	-	-	3 002 441	8,10 %
3 000 000	Trésor américain, 24.03.2016, 0,00 %	-	-	3 001 859	8,10 %
5 000 000	Trésor américain, 09.02.2017, 0,00 %	5 079 443	3,00 %	-	-
5 000 000	Trésor américain, 16.02.2017, 0,00 %	5 079 047	3,00 %	-	-

Les notes complémentaires figurant aux pages 22 à 51 font partie intégrante des présents états financiers.

Dominicé Funds plc

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 décembre 2016

Tous les montants sont indiqués en francs suisses (« CHF »)

Nombre de titres/contrats		2016		2015	
		Valeur d'estimation en CHF	% des actifs nets	Valeur d'estimation en CHF	% des actifs nets
5 000 000	Trésor américain, 26.01.2017, 0,00 %	5 588 455	3,30 %	-	-
5 000 000	Trésor américain, 12.01.2017, 0,00 %	5 081 257	3,00 %	-	-
5 000 000	Trésor américain, 19.01.2017, 0,00 %	4 572 747	2,70 %	-	-
5 000 000	Trésor américain, 02.02.2017, 0,00 %	5 587 985	3,30 %	-	-
5 000 000	Trésor américain, 05.01.2017, 0,00 %	6 402 896	3,78 %	-	-
Total des investissements dans des titres de créance		104 968 550	61,99 %	24 170 275	65,20 %

	Contrepartie	2016		2015	
		Valeur d'estimation en CHF	% des actifs nets	Valeur d'estimation en CHF	% des actifs nets
<u>Actifs financiers dérivés</u>					
<u>Contrats</u>					
<u>futures</u>					
<u>Allemagne</u>					
<u>ne</u>					
903	EURO STOXX 50, mars 2017	UBS AG	201 074	0,12 %	-
<u>États-Unis d'Amérique</u>					
500	S&P 500, mars 2017	Morgan Stanley	421 455	0,25 %	-
Total des contrats futures			622 529	0,37 %	-

<u>Contrats d'options</u>					
<u>Options cotées</u>					
		Échéance			
139	WSX5EA January, 3250, Achat	2017	UBS AG	69 140	0,04 %
561	WSX5EA January, 3300, Achat	2017	UBS AG	91 411	0,06 %
207	WSX5EA January, 3350, Achat	2017	UBS AG	5 991	0,00 %
35	WSX5EA January, 3100, Vente	2017	UBS AG	225	0,00 %
527	WSX5EA January, 3150, Vente	2017	UBS AG	7 344	0,00 %
702	WSX5EA January, 3200, Vente	2017	UBS AG	25 586	0,02 %
528	WSX5EA January, 3250, Vente	2017	UBS AG	57 734	0,03 %
Total des options cotées				257 431	0,15 %

Devise vendue	Devise achetée	Taux, date d'échéance et contrepartie	2016		2015	
			Moins-value latente CHF	% des actifs nets	Moins-value latente CHF	% des actifs nets
<u>Contrats de change à terme</u>						
(51 626) CHF	48 000 EUR	1,0756, 10.02.2016, UBS AG	-	-	530	0,00 %
(419 773) CHF	388 000 EUR	1,0819, 10.02.2016, UBS AG	-	-	1 822	0,00 %
(256 407) CHF	237 000 CHF	1,0819, 10.02.2016, UBS AG	-	-	1 113	0,00 %
(44 000) EUR	47 821 CHF	1,0868, 10.02.2016, UBS AG	-	-	11	0,00 %
(27 000) EUR	29 344 CHF	1,0868, 10.02.2016, UBS AG	-	-	7	0,00 %
(5 000) EUR	5 451 CHF	1,0903, 10.02.2016, UBS AG	-	-	19	0,00 %
(70 000) EUR	76 320 CHF	1,0903, 10.02.2016, UBS AG	-	-	259	0,00 %
(90 000) CHF	91 371 USD	0,9850, 10.02.2016, UBS AG	-	-	1 301	0,00 %
(40 000) CHF	40 610 USD	0,9850, 10.02.2016, UBS AG	-	-	578	0,00 %
(3 900 000) USD	3 898 085 CHF	0,9995, 10.02.2016, UBS AG	-	-	1 081	0,00 %
(151 481) USD	153 000 CHF	1,0100, 10.02.2016, UBS AG	-	-	1 636	0,00 %
(476 223) USD	481 000 CHF	1,0100, 10.02.2016, UBS AG	-	-	5 142	0,01 %
(2 920 000) CHF	2 713 129 EUR	0,9292, 10.02.2016, UBS AG	-	-	28 044	0,08 %
(39 763) CHF	37 000 EUR	0,9305, 10.02.2016, UBS AG	-	-	408	0,00 %
(358 938) CHF	334 000 EUR	0,9305, 10.02.2016, UBS AG	-	-	3 682	0,01 %
(141 000) EUR	154 810 USD	0,9108, 10.02.2016, UBS AG	-	-	1 483	0,00 %

Les notes complémentaires figurant aux pages 22 à 51 font partie intégrante des présents états financiers.

Dominicé Funds plc

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 décembre 2016

Tous les montants sont indiqués en francs suisses (« CHF »)

Devise vendue	Devise achetée	Taux, date d'échéance et contrepartie	2016		2015	
			Moins-value latente CHF	% des actifs nets	Moins-value latente CHF	% des actifs nets
<u>Contrats de change à terme</u>						
(477 000) EUR	523 720 USD	0,9108, 10.02.2016, UBS AG	-	-	5 017	0,01 %
(35 000) EUR	38 358 USD	0,9125, 10.02.2016, UBS AG	-	-	298	0,00 %
(101 000) EUR	110 691 USD	0,9125, 10.02.2016, UBS AG	-	-	861	0,00 %
(290 796) USD	269 000 EUR	0,9250, 11.05.2016, UBS AG	-	-	2 458	0,01 %
(161 073) USD	149 000 EUR	0,9250, 11.05.2016, UBS AG	-	-	1 361	0,00 %
(434 502) USD	403 000 EUR	0,9275, 10.02.2016, UBS AG	-	-	3 726	0,01 %
(13 170 000) USD	12 234 592 EUR	0,9290, 10.02.2016, UBS AG	-	-	134 034	0,36 %
(129 000) CHF	129 133 USD	1,0010, 10.02.2016, UBS AG	-	-	34	0,00 %
(98 000) CHF	98 313 USD	1,0032, 10.02.2016, UBS AG	-	-	238	0,00 %
(44 395) USD	41 000 EUR	1,0828, 10.02.2016, UBS AG	-	-	189	0,00 %
(26 056) USD	24 000 EUR	1,0857, 10.02.2016, UBS AG	-	-	41	0,00 %
(100 966) USD	93 000 EUR	1,0857, 10.02.2016, UBS AG	-	-	163	0,00 %
(120 000) CHF	95 985 GBP	1,2502, 22.02.2017, UBS AG	286	0,00 %	-	-
(30 000) CHF	23 996 GBP	0,7999, 22.02.2017, UBS AG	71	0,00 %	-	-
(1 269 000) CHF	1 026 602 GBP	0,8090, 22.02.2017, UBS AG	17 513	0,01 %	-	-
(11 944 572) CHF	12 000 000 USD	0,9954, 22.02.2017, UBS AG	209 160	0,13 %	-	-
(1 140 000) CHF	1 142 070 USD	0,9982, 22.02.2017, UBS AG	16 701	0,01 %	-	-
(250 000) CHF	248 020 USD	1,0080, 22.02.2017, UBS AG	1 197	0,00 %	-	-
(760 000) CHF	756 122 USD	1,0051, 22.02.2017, UBS AG	5 808	0,00 %	-	-
(1 950 000) CHF	1 927 458 USD	1,0117, 22.02.2017, UBS AG	2 151	0,00 %	-	-
(140 000) CHF	138 891 USD	0,9921, 22.02.2017, UBS AG	671	0,00 %	-	-
(70 000) CHF	69 643 USD	0,9949, 22.02.2017, UBS AG	535	0,00 %	-	-
(50 000) CHF	50 091 USD	1,0018, 22.02.2017, UBS AG	733	0,00 %	-	-
(2 800 000) EUR	2 429 193 GBP	0,8676, 22.02.2017, UBS AG	45 076	0,03 %	-	-
(11 392 631) EUR	12 276 000 USD	0,9280, 22.02.2017, UBS AG	230 413	0,15 %	-	-
(30 000) EUR	32 127 USD	0,9338, 22.02.2017, UBS AG	405	0,00 %	-	-
(100 000) EUR	106 412 USD	0,9397, 22.02.2017, UBS AG	663	0,00 %	-	-
(70 000) EUR	74 660 USD	0,9376, 22.02.2017, UBS AG	638	0,00 %	-	-
(170 000) EUR	180 900 USD	1,0641, 22.02.2017, UBS AG	1 127	0,00 %	-	-
(410 000) EUR	439 616 USD	1,0722, 22.02.2017, UBS AG	6 089	0,00 %	-	-
(420 000) EUR	449 783 USD	1,0709, 22.02.2017, UBS AG	5 676	0,00 %	-	-
(12 145 000) EUR	13 022 707 CHF	1,0723, 22.02.2017, UBS AG	13 976	0,01 %	-	-
(2 590 000) EUR	2 791 432 CHF	0,9278, 22.02.2017, UBS AG	17 236	0,01 %	-	-
(560 000) EUR	600 010 CHF	0,9333, 22.02.2017, UBS AG	184	0,00 %	-	-
(181 977) GBP	230 000 USD	0,7912, 22.02.2017, UBS AG	4 898	0,00 %	-	-
(994 913) GBP	1 236 000 USD	0,8049, 22.02.2017, UBS AG	5 033	0,00 %	-	-
(200 569) GBP	250 000 USD	0,8023, 22.02.2017, UBS AG	1 855	0,00 %	-	-
(216 127) GBP	270 000 USD	0,8005, 22.02.2017, UBS AG	2 613	0,00 %	-	-
(779 135) GBP	980 000 USD	0,7950, 22.02.2017, UBS AG	16 161	0,01 %	-	-
(96 289) GBP	120 000 USD	0,8024, 22.02.2017, UBS AG	870	0,00 %	-	-
(112 319) GBP	140 000 USD	1,2465, 22.02.2017, UBS AG	1 039	0,00 %	-	-
(64 038) GBP	80 000 USD	1,2493, 22.02.2017, UBS AG	774	0,00 %	-	-
(87 032) GBP	110 000 USD	1,2639, 22.02.2017, UBS AG	2 342	0,00 %	-	-
(942 702) GBP	1 200 000 CHF	0,7856, 22.02.2017, UBS AG	18 628	0,02 %	-	-
(1 028 125) USD	980 000 EUR	1,0491, 22.02.2017, UBS AG	8 400	0,00 %	-	-
(2 032 863) USD	1 930 000 EUR	1,0533, 22.02.2017, UBS AG	8 352	0,00 %	-	-
(210 000) USD	169 853 GBP	1,2364, 22.02.2017, UBS AG	166	0,00 %	-	-
(953 158) USD	970 000 CHF	1,0177, 22.02.2017, UBS AG	4 631	0,00 %	-	-
(214 898) USD	220 000 CHF	0,9768, 22.02.2017, UBS AG	2 349	0,00 %	-	-
Total des contrats de change à terme			654 420	0,38 %	195 536	0,49 %
Total des actifs financiers dérivés			1 534 380	0,91 %	195 536	0,49 %
Total des actifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat			106 502 930	62,89 %	24 365 811	65,69 %

Les notes complémentaires figurant aux pages 22 à 51 font partie intégrante des présents états financiers.

Dominicé Funds plc

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 décembre 2016

Tous les montants sont indiqués en francs suisses (« CHF »)

Nombre de titres/contrats	2016		2015			
	Valeur d'estimation en CHF	% des actifs nets	Valeur d'estimation en CHF	% des actifs nets		
<u>Passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat</u>						
<u>Passifs financiers dérivés</u>						
<u>Contrats futures</u>						
<u>Allemagne</u>						
721	EURO STOXX 50, mars 2017	UBS AG	(149 115)	(0,09 %)	-	-
2 997	VSTOXX Mini, janvier 2017	UBS AG	(93 473)	(0,06 %)	-	-
481	VSTOXX Mini, février 2017	UBS AG	(21 590)	(0,01 %)	-	-
<u>États-Unis d'Amérique</u>						
918	CBOE VIX, février 2017	Morgan Stanley	(474 645)	(0,28 %)	-	-
Total des contrats futures			(738 823)	(0,44 %)	-	-

				Échéance			
<u>Options cotées</u>							
<u>Allemagne</u>							
(996)	SX5E January, 3200, Achat	2017	UBS AG	(1 141 378)	(0,67 %)	-	-
(674)	SX5E January, 3050, Vente	2017	UBS AG	(35 404)	(0,02 %)	-	-
(679)	SX5E January, 3100, Vente	2017	UBS AG	(57 503)	(0,03 %)	-	-
(996)	SX5E January, 3150, Vente	2017	UBS AG	(138 802)	(0,08 %)	-	-
(1 022)	SX5E February, 3250, Achat	2017	UBS AG	(1 078 050)	(0,64 %)	-	-
(1 036)	SX5E February, 3300, Achat	2017	UBS AG	(777 411)	(0,46 %)	-	-
(1 022)	SX5E February, 3200, Vente	2017	UBS AG	(588 326)	(0,35 %)	-	-
Total des options				(3 816 874)	(2,25 %)	-	-

Devise vendue	Devise achetée	Taux, date d'échéance et contrepartie	2016		2015	
			Moins-value latente CHF	% des actifs nets	Moins-value latente CHF	% des actifs nets
<u>Contrats de change à terme</u>						
(113 000) EUR	121 437 CHF	1,0747, 11.05.2016, UBS AG	-	-	(1 246)	(0,00 %)
(1 105 693) EUR	1 190 000 CHF	1,0762, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(11 429)	(0,03 %)
(149 153) USD	149 000 CHF	0,9990, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(39)	(0,00 %)
(15 015) USD	15 000 CHF	0,9990, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(4)	(0,00 %)
(150 460) CHF	138 000 EUR	0,9172, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(511)	(0,00 %)
(13 042) CHF	12 000 EUR	0,9201, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(3)	(0,00 %)
(569 000) EUR	615 594 CHF	0,9243, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(2 672)	(0,01 %)
(112 000) EUR	120 823 CHF	0,9270, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(875)	(0,00 %)
(25 000) EUR	26 889 CHF	0,9298, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(276)	(0,00 %)
(25 000) EUR	26 889 CHF	0,9298, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(276)	(0,00 %)
(13 000) EUR	14 077 USD	0,9235, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(60)	(0,00 %)
(49 000) EUR	53 058 USD	0,9235, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(226)	(0,00 %)
(8 000) CHF	7 790 USD	0,9737, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(216)	(0,00 %)
(176 000) CHF	171 378 USD	0,9737, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(4 754)	(0,01 %)
(272 000) CHF	264 856 USD	0,9737, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(7 347)	(0,02 %)
(70 000) CHF	69 305 USD	0,9901, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(748)	(0,00 %)
(569 720) CHF	570 000 USD	1,0005, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(158)	(0,00 %)
(127 406) USD	127 000 CHF	1,0032, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(308)	(0,00 %)
(14 045) USD	14 000 CHF	1,0032, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(34)	(0,00 %)
(684 387) USD	675 000 CHF	1,0139, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(8 861)	(0,02 %)
(338 645) USD	334 000 CHF	1,0139, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(4 384)	(0,01 %)

Les notes complémentaires figurant aux pages 22 à 51 font partie intégrante des présents états financiers.

Dominicé Funds plc

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 décembre 2016

Tous les montants sont indiqués en francs suisses (« CHF »)

Devise vendue	Devise achetée	Taux, date d'échéance et contrepartie	2016		2015		
			Moins-value latente CHF	% des actifs nets	Moins-value latente CHF	% des actifs nets	
<u>Contrats de change à terme</u>							
(139 088) USD	137 000 CHF	1,0152, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(1 981)	(0,01 %)	
(270 638) USD	266 000 CHF	1,0174, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(4 430)	(0,01 %)	
(107 848) USD	106 000 CHF	1,0174, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(1 765)	(0,00 %)	
(892 292) USD	877 000 CHF	1,0174, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(14 607)	(0,04 %)	
(854 656) EUR	920 000 USD	1,0765, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(9 363)	(0,03 %)	
(234 000) EUR	252 291 USD	1,0782, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(2 163)	(0,01 %)	
(159 000) EUR	171 429 USD	1,0782, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(1 470)	(0,00 %)	
(184 000) EUR	198 909 USD	1,0810, 11.05.2016, UBS AG	-	-	(1 681)	(0,00 %)	
(19 000) EUR	20 627 USD	1,0857, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(34)	(0,00 %)	
(153 433) USD	140 000 EUR	1,0959, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(1 192)	(0,00 %)	
(3 004 188) USD	2 740 000 EUR	1,0964, 10.02.2016, UBS AG	-	-	(24 639)	(0,07 %)	
(12 809 325) CHF	11 946 000 EUR	1,0723, 22.02.2017, UBS AG	(13 747)	(0,01 %)	-	-	
(332 148) CHF	310 000 EUR	1,0714, 22.02.2017, UBS AG	(102)	(0,00 %)	-	-	
(97 000) CHF	90 000 EUR	1,0778, 22.02.2017, UBS AG	(599)	(0,00 %)	-	-	
(1 682 472) CHF	1 560 000 EUR	1,0785, 22.02.2017, UBS AG	(11 528)	(0,01 %)	-	-	
(32 143) CHF	30 000 EUR	0,9333, 22.02.2017, UBS AG	(10)	(0,00 %)	-	-	
(880 000) CHF	691 315 GBP	1,2729, 22.02.2017, UBS AG	(13 661)	(0,01 %)	-	-	
(150 000) CHF	117 337 GBP	1,2784, 22.02.2017, UBS AG	(2 957)	(0,00 %)	-	-	
(640 000) CHF	625 158 USD	1,0237, 22.02.2017, UBS AG	(6 833)	(0,00 %)	-	-	
(530 000) CHF	520 798 USD	1,0177, 22.02.2017, UBS AG	(2 530)	(0,00 %)	-	-	
(50 000) CHF	49 132 USD	0,9826, 22.02.2017, UBS AG	(239)	(0,00 %)	-	-	
(1 330 000) EUR	1 395 309 USD	0,9532, 22.02.2017, UBS AG	(11 403)	(0,01 %)	-	-	
(950 000) EUR	1 000 632 USD	0,9494, 22.02.2017, UBS AG	(4 111)	(0,00 %)	-	-	
(860 000) EUR	905 835 USD	1,0533, 22.02.2017, UBS AG	(3 722)	(0,00 %)	-	-	
(2 459 558) GBP	2 835 000 EUR	0,8676, 22.02.2017, UBS AG	(45 640)	(0,03 %)	-	-	
(97 059) GBP	120 000 USD	0,8088, 22.02.2017, UBS AG	(95)	(0,00 %)	-	-	
(1 060 579) GBP	1 311 000 CHF	1,2361, 22.02.2017, UBS AG	(18 093)	(0,01 %)	-	-	
(175 972) GBP	220 000 CHF	0,7999, 22.02.2017, UBS AG	(524)	(0,00 %)	-	-	
(31 923) USD	30 000 EUR	0,9397, 22.02.2017, UBS AG	(199)	(0,00 %)	-	-	
(53 206) USD	50 000 EUR	1,0641, 22.02.2017, UBS AG	(332)	(0,00 %)	-	-	
(611 173) USD	570 000 EUR	1,0722, 22.02.2017, UBS AG	(8 466)	(0,00 %)	-	-	
(653 257) USD	610 000 EUR	1,0709, 22.02.2017, UBS AG	(8 244)	(0,00 %)	-	-	
(117 323) USD	110 000 EUR	1,0666, 22.02.2017, UBS AG	(1 003)	(0,00 %)	-	-	
(32 647 000) USD	30 297 755 EUR	1,0775, 22.02.2017, UBS AG	(612 763)	(0,37 %)	-	-	
(350 000) USD	276 921 GBP	0,7912, 22.02.2017, UBS AG	(7 453)	(0,00 %)	-	-	
(3 237 000) USD	2 605 610 GBP	0,8049, 22.02.2017, UBS AG	(13 180)	(0,01 %)	-	-	
(430 000) USD	344 978 GBP	0,8023, 22.02.2017, UBS AG	(3 190)	(0,00 %)	-	-	
(330 000) USD	264 156 GBP	0,8005, 22.02.2017, UBS AG	(3 194)	(0,00 %)	-	-	
(20 000) USD	16 048 GBP	1,2462, 22.02.2017, UBS AG	(145)	(0,00 %)	-	-	
(960 000) USD	763 235 GBP	1,2578, 22.02.2017, UBS AG	(15 831)	(0,01 %)	-	-	
(14 012 000) USD	13 947 279 CHF	0,9954, 22.02.2017, UBS AG	(244 228)	(0,15 %)	-	-	
(1 242 252) USD	1 240 000 CHF	0,9982, 22.02.2017, UBS AG	(18 166)	(0,01 %)	-	-	
(9 921) USD	10 000 CHF	1,0080, 22.02.2017, UBS AG	(48)	(0,00 %)	-	-	
(875 509) USD	880 000 CHF	1,0051, 22.02.2017, UBS AG	(6 726)	(0,00 %)	-	-	
(277 782) USD	280 000 CHF	0,9921, 22.02.2017, UBS AG	(1 341)	(0,00 %)	-	-	
(7 791 000) USD	7 755 013 CHF	1,0046, 22.02.2017, UBS AG	(135 796)	(0,09 %)	-	-	
Total des contrats de change à terme			(1 216 099)	(0,72 %)	(107 752)	(0,27 %)	
Total des passifs financiers dérivés			(5 771 796)	(3,41 %)	(107 752)	(0,27 %)	
Total des passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat			(5 771 796)	(3,41 %)	(107 752)	(0,27 %)	

Les notes complémentaires figurant aux pages 22 à 51 font partie intégrante des présents états financiers.

Dominicé Funds plc

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 décembre 2016

Tous les montants sont indiqués en francs suisses (« CHF »)

	2016		2015	
	Valeur d'estimation en CHF	% des actifs nets	Valeur d'estimation en CHF	% des actifs nets
Investissements nets	100 731 134	59,48 %	24 258 059	65,43 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 701 709	34,67 %	13 743 413	37,07 %
Liquidités détenues à titre de garantie	13 346 211	7,88 %	-	-
Autres éléments de l'actif hors passif	(3 439 608)	(2,03 %)	(926 333)	(2,50 %)
Actifs nets	169 339 446	100,00 %	37 075 139	100,00 %

	2016	2015
Analyse de l'actif net total	% de l'actif net total	% de l'actif net total
Valeurs mobilières négociables	61,99 %	65,19 %
Instruments financiers dérivés de gré à gré	(2,50 %)	0,24 %
Autres actifs nets	40,51 %	34,57 %
	100,00 %	100,00 %

Les notes complémentaires figurant aux pages 22 à 51 font partie intégrante des présents états financiers.

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Constitution et activités principales

Dominicé Funds plc (la « Société ») est une société d'investissement à capital variable établie sous la forme de compartiments multiples constituée le 11 novembre 2014 et agréée par la Banque centrale d'Irlande en tant qu'organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément à la Réglementation des communautés européennes sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2011 (la « Réglementation sur les OPCVM »), telle que modifiée, à la Loi irlandaise sur la Banque Centrale (supervision et application) de 2013 (Section 48(1)) et à la Réglementation sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2015. Elle est constituée en société anonyme de droit irlandais en vertu de la Loi irlandaise Companies Act 2014. La Société a commencé à exercer ses activités le 11 juin 2015. La Société est constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples de type ouvert avec responsabilité séparée entre ses compartiments.

Le siège social de la Société est situé au 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Irlande. La Société ne compte aucun employé.

Au 31 décembre 2016, la Société comprend un fonds, à savoir l'OPCVM Cassiopeia (le « Fonds »).

L'objectif d'investissement de la Société et du Fonds est d'accroître le capital dans toutes les conditions de marché. Afin d'atténuer son exposition au risque inhérent à toute contrepartie, la Société investit une partie de sa trésorerie disponible dans des obligations de type « *investment grade* » et des bons du Trésor de grande qualité.

2. Résumé des principales méthodes comptables

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'informations financières (« IFRS ») et aux interprétations du Comité d'interprétation aux normes IFRS (IFRS IC) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi qu'à certaines parties de la Loi irlandaise Companies Act 2014 applicables aux sociétés produisant des rapports en vertu des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

(b) Base de préparation

Les états financiers sont présentés en franc suisse (CHF). Les états financiers ont été établis selon les principes de la continuité d'exploitation et du coût historique, sauf en ce qui a trait à la réévaluation des actifs et des passifs financiers à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne requiert de la part des dirigeants qu'ils se livrent à des appréciations, estimations et hypothèses qui influent sur l'application des principes et des méthodes comptables énoncés ainsi que sur le montant déclaré des actifs et passifs et des revenus et charges. Les estimations et hypothèses associées se fondent sur des données historiques et sur divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, dont les résultats constituent la base des appréciations sur la valeur comptable des actifs et des passifs dont la valeur n'est pas aisément disponible auprès d'autres sources. Les résultats effectivement obtenus peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues sur une base régulière. La révision des estimations comptables est constatée au cours de la période pendant laquelle les estimations sont révisées si la révision n'a d'incidence qu'au cours de ladite période ou durant la période de révision et au cours des périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et les périodes à venir.

Tous les actifs et passifs de la Société sont détenus afin d'être investis ou sont censés être réalisés dans un délai de quinze mois.

Sauf mention contraire, toutes les références à l'actif net mentionnées dans le présent document renvoient aux actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Dominicé Funds plc

(b) Base de préparation (suite)

Les normes, modifications et interprétations qui suivent entrent en vigueur à compter du 1 janvier 2016 et n'ont pas encore été adoptées :

Norme IFRS 9, « Instruments financiers – classification et évaluation »
(entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2018)

Il s'agit de la première partie d'une nouvelle norme relative à la classification et à l'évaluation des actifs et passifs financiers qui remplacera la norme IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 établit deux catégories d'évaluation : le coût amorti et la valeur d'estimation. Tous les instruments de capital sont évalués à la valeur d'estimation. Un instrument de créance est évalué au coût amorti uniquement si l'entité détient ledit instrument afin d'obtenir des flux de trésorerie contractuels et que ces flux représentent le principal et les intérêts. Dans le cas des passifs, la norme conserve la plupart des dispositions de l'IAS 39. Ces dispositions incluent la comptabilité au coût amorti pour la plupart des passifs financiers, avec une bifurcation des produits dérivés intégrés. Le principal changement concerne le fait que, lorsque l'option de la valeur d'estimation est choisie pour les passifs financiers, la part d'un changement de valeur d'estimation due aux propres risques de crédit de l'entité est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et non dans l'état du résultat global, à moins que cela n'entraîne une incohérence comptable. Ce changement aura principalement une incidence sur les institutions financières.

Le Fonds évalue actuellement l'impact de la norme IFRS 9.

Il n'existe pas d'autres normes, interprétations ou modifications de normes existantes qui s'appliquent à la Société et qui devraient avoir une incidence significative sur la Société.

(c) Conversion de devises étrangères

(i) Devise fonctionnelle et de présentation

La Société a adopté le franc suisse en tant que devise fonctionnelle et de présentation. Par conséquent, les éléments repris dans les états financiers de la Société sont évalués en franc suisse.

(ii) Transactions et soldes

Les transactions qui ont eu lieu au cours de la période considérée sont converties en franc suisse au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en franc suisse au taux de change de clôture en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les écarts de change résultant des conversions des plus-values et moins-values réalisées découlant de la cession ou du règlement d'actifs et de passifs monétaires sont comptabilisés dans l'État du résultat global.

Les produits issus des souscriptions et des montants versés lors du rachat de parts privilégiées rachetables sont convertis au taux de change en vigueur au jour d'évaluation concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à leur valeur d'estimation sont convertis en franc suisse au taux de change en vigueur à la date où la valeur est calculée.

Tous les autres écarts de change liés aux éléments monétaires, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont présentés séparément dans l'état du résultat global.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Dominicé Funds plc

(d) Instruments financiers

(i) Classification

La Société a inscrit la totalité de ses investissements à la catégorie des actifs et passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat. La catégorie des actifs et des passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat comprend :

- Des actifs et passifs financiers détenus à des fins d'investissement
Un actif ou un passif financier est classé comme détenu à des fins d'investissement s'il est acquis ou engagé principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme ou si, au moment de sa comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'investissements financiers identifiables qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Les instruments dérivés relèvent également des actifs ou passifs financiers détenus à des fins d'investissement. La Société ne qualifie aucun instrument dérivé à titre d'instrument de couverture dans une relation de couverture.
- Des actifs et passifs financiers indiqués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat à leur date d'entrée dans les états financiers
Les actifs et passifs financiers indiqués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat à leur date d'entrée dans les états financiers sont des instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de négociation, mais qui sont gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la valeur d'estimation conformément à la stratégie d'investissement documentée de la Société.

(ii) Constatation

La Société comptabilise les actifs et passifs financiers à la date à laquelle elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tout achat d'actifs financiers est constaté à la date de la transaction. À compter de cette date, toute plus-value et moins-value découlant d'une variation de la valeur d'estimation des actifs ou passifs financiers sont comptabilisées.

(iii) Évaluation

Les instruments financiers sont initialement évalués à leur valeur d'estimation (prix de transaction). Les frais de transaction sur actifs et passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat sont passés en charges immédiatement.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur valeur d'estimation à la date de conclusion du contrat sur instruments dérivés et sont ensuite réévalués à leur valeur d'estimation. Les valeurs d'estimation sont obtenues à partir des cours cotés sur les marchés actifs, y compris les opérations récentes sur les marchés, et à partir de techniques d'évaluation, notamment les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et celles de tarification des options, le cas échéant. Tous les produits dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la valeur d'estimation est positive et en tant que passifs lorsqu'elle est négative.

Les titres cotés sur un marché reconnu, notamment les titres porteurs d'intérêts ou à coupon zéro, seront généralement évalués à leur valeur d'estimation par référence au cours admis à la cote officielle ou indiqués clairement dans le journal financier qui rend compte de ces prix sur une base quotidienne. Les titres qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs reconnue sont évalués soit au cours acheteur représentatif s'il s'agit de titres de longue durée, soit au cours vendeur s'il s'agit de titres de courte durée. Si aucun cours n'est disponible, les titres sont comptabilisés à leur valeur d'estimation telle que déterminée par les Directeurs. Les Directeurs peuvent, à leur entière discrétion, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'ils considèrent que cette évaluation reflète mieux la valeur d'estimation d'un actif. Les Directeurs n'ont déterminé la valeur d'estimation d'aucun titre à la fin de la période.

Dominicé Funds plc

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

(d) Instruments financiers (suite)

Après la comptabilisation initiale, tous les instruments financiers qualifiés à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat sont évalués à leur valeur d'estimation et les variations de valeur d'estimation sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les actifs financiers qualifiés en tant que montants à recevoir sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur, le cas échéant.

(iv) Principes d'évaluation à la valeur d'estimation

La valeur d'estimation des instruments financiers est basée sur leur cours coté sur le marché à la date de l'état de la situation financière, sans aucune déduction des coûts estimés de vente de contrats futurs.

Lorsque les cours du marché de certains instruments financiers non négociés en bourse ne sont pas disponibles auprès d'un marché boursier reconnu ou d'un courtier, la valeur d'estimation de l'instrument financier est estimée au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'utilisation des transactions récentes sur le marché de gré à gré, de la référence à la valeur d'estimation actuelle d'un autre instrument financier sensiblement identique, des techniques d'actualisation des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options ou de toute autre technique d'évaluation qui offre une estimation fiable des cours obtenus dans le cadre de transactions réelles sur le marché.

Lorsque des techniques d'actualisation des flux de trésorerie sont utilisées, les flux de trésorerie futurs estimés sont basés sur les meilleures estimations de la direction et le taux d'actualisation utilisé correspond au taux du marché à la date de l'état de la situation financière en vigueur pour un instrument présentant des conditions similaires. Lorsque d'autres modèles d'évaluation sont utilisés, les résultats sont basés sur des données de marché à la date de l'état de la situation financière.

La valeur d'estimation des instruments dérivés non négociés en bourse est évaluée en fonction du montant que la Société percevrait ou verserait pour clôturer le contrat en question à la date de l'état de la situation financière en tenant compte des conditions de marché en vigueur (volatilité, courbe de rendement appropriée, etc.) et de la solvabilité usuelle des contreparties. Plus précisément, la valeur d'estimation d'un contrat à terme est déterminée en tant que valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés en fonction des taux de marché appropriés à la date d'évaluation.

(v) Estimation de la valeur d'estimation

La valeur d'estimation des instruments financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés en bourse et des titres négociés) se base sur leurs cours de marché à la date de clôture.

(vi) Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier à l'expiration des droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier concerné ou lorsqu'elle procède à son transfert et que ce transfert entraîne une décomptabilisation en vertu de la norme IAS 39.

La Société utilise la méthode PEPS (premier entré, premier sorti) pour calculer les plus-values ou les moins-values réalisées lors de la décomptabilisation.

Un passif financier est décomptabilisé à l'expiration de l'obligation spécifiée dans le contrat, ou à son acquittement ou annulation.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Dominicé Funds plc

(d) Instruments financiers (suite)

(vii) Instruments spécifiques

Bons du Trésor

Les Bons du Trésor sont des titres à revenu fixe qui peuvent être évalués à leur valeur d'estimation. Au cours de l'exercice, la Société a investi dans des bons du Trésor et tous les intérêts perçus sont comptabilisés dans l'État du résultat global à mesure qu'ils sont courus.

Obligations

Les obligations sont des titres à revenu fixe qui peuvent être évalués à leur valeur d'estimation. Au cours de l'exercice, la Société a investi dans des obligations d'entreprise et des obligations souveraines. Les intérêts perçus à partir de ces obligations sont comptabilisés dans l'état du résultat global à mesure qu'ils sont courus.

(vii) Instruments spécifiques (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités en banque et en dépôt sont des espèces en caisse. La Société ne détient pas d'équivalents de trésorerie.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués à leur valeur d'estimation, qui est déterminée par rapport au cours du courtier. Les plus-values ou les moins-values des contrats de change à terme sont réalisées à la date la plus proche de la livraison contractuelle ou à la date de clôture de ces positions par l'entremise de la conclusion de contrats de compensation.

Swaps de devises

Un swap de devises est un contrat de change à terme parallèle et une transaction au comptant opposée. Le contrat de change à terme est évalué à sa valeur d'estimation, qui est déterminée par rapport au cours du courtier. Les plus-values ou les moins-values de ces contrats sont réalisées à la date la plus proche de la livraison contractuelle ou à la date de clôture de ces positions par l'entremise de la conclusion de contrats de compensation.

Contrats futures

Un contrat future est un contrat entre deux parties fixant l'achat ou la vente d'un instrument financier ou d'une matière première à une date ultérieure et à un prix déterminé. Les dépôts de garantie se font en espèces à la conclusion de chaque contrat future. Au cours de la période pendant laquelle le contrat future est en cours, les fluctuations de sa valeur sont reconnues comme des plus-values ou des moins-values latentes et sont réévaluées quotidiennement « à la valeur de marché » afin de refléter la valeur de marché du contrat à la fin de chaque jour de négociation. Les dépôts de couverture sont effectués ou reçus selon que le contrat a produit des plus-values ou des moins-values latentes. A la clôture ou à l'expiration du contrat, la Société comptabilise une plus-value ou moins-value égale à la différence entre les produits (ou le coût) de la transaction de clôture et le montant enregistré lors de la signature du contrat.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

(d) Instruments financiers (suite)

Contrats d'options

Les primes reçues à la vente d'options de vente et d'achat sont comptabilisées comme éléments de passif, tandis que les primes payées à l'achat d'options d'achat et de vente sont comptabilisées comme éléments d'actif à leur date d'entrée. Les valeurs d'estimation des contrats d'options non échus sont basées sur le cours du marché de l'option. Les plus-values et moins-values nettes réalisées et latentes sont comptabilisées dans l'état du résultat global. Les primes touchées sur les options position vendeur expirant sans avoir été exercées sont comptabilisées comme des plus-values réalisées sur instruments financiers dérivés. Les primes versées lors de l'achat d'options n'ayant pas été exercées sont comptabilisées comme des plus-values réalisées sur des instruments financiers dérivés.

(e) Produits et charges sur intérêts

Les produits et charges sur intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global dès qu'ils sont courus, en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de l'instrument calculé à la date d'acquisition ou initiale. Les produits et charges d'intérêt comprennent l'amortissement de toute décote ou prime, des frais de transaction ou d'autres écarts entre la valeur comptable initiale d'un instrument portant intérêt et son montant à échéance calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. Les produits et charges sur intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au niveau de leurs postes correspondants dans l'état du résultat global et en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.

(f) Charges

Toutes les charges, y compris les commissions de gestion, les commissions de gestion d'investissement, les commissions de performance, les commissions d'administration, les commissions de dépositaire, les jetons de présence, les honoraires de l'auditeur et les autres charges d'exploitation, sont comptabilisées dans l'État du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les droits perçus par les pouvoirs publics et les droits d'enregistrement sont comptabilisés en autres charges d'exploitation.

(g) Montants à recevoir

Les montants à recevoir sont initialement comptabilisés à leur valeur d'estimation majorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition ou leur création. Ils sont ensuite évalués au coût amorti en appliquant la méthode des intérêts effectifs, déduction faite des provisions pour dépréciation.

(h) Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est déclaré à la date de l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés et qu'il y a une intention de règlement sur une base nette ou de réalisation des actifs et de règlement des passifs simultanément.

(i) Parts de participation rachetables

Les parts de participation rachetables (« Parts de participation ») sont rachetables au choix du détenteur et sont comptabilisées à titre de passifs financiers. La distribution, le cas échéant, de ces Parts de participation est comptabilisée dans l'état du résultat global à titre de coûts financiers.

Les Parts de participation peuvent être restituées à la Société à partir du jeudi (« Jour d'évaluation ») de chaque semaine contre un montant en numéraire égal à la quote-part proportionnelle de la Valeur nette d'inventaire de la Société. Les parts sont comptabilisées sur la base du prix de rachat exigible à la date de l'état de la situation financière si l'investisseur exerçait son droit de revendre ses parts à la Société.

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

(j) Montants à payer

Les éléments à payer sont initialement comptabilisés à la valeur d'estimation, puis constatés au coût amorti. La différence entre le montant à recevoir et le montant à payer est comptabilisée sur la période du montant à payer en appliquant la méthode des intérêts effectifs.

(k) Estimations comptables et jugements critiques dans le cadre de l'application des méthodes comptables

La Société émet des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs à comptabiliser au cours du prochain exercice. Les estimations sont réévaluées de façon continue et se fondent sur des données historiques ainsi que d'autres facteurs, y compris les attentes à l'égard d'événements ultérieurs jugés raisonnables au regard des circonstances.

(l) Répartition des plus-values et des moins-values

Le revenu/(perte) net(te) des investissements ainsi que les plus-values et moins-values nettes réalisées et latentes sur investissements et instruments dérivés sont répartis au prorata chaque Jour d'évaluation et à chaque catégorie de parts de participation selon la participation proportionnelle de chaque Catégorie de la Société au début de chaque période d'évaluation. Les plus-values et les moins-values découlant des contrats de change à terme utilisés pour couvrir précisément les parts des Catégories USD, GBP et EUR sont affectées de manière spécifique à la catégorie concernée. Les charges attribuables à une Catégorie spécifique sont affectées directement à la Catégorie concernée.

(m) Liquidités détenues à titre de garantie

Les liquidités détenues à titre de garantie comprennent les soldes de trésorerie faisant l'objet de restrictions et détenues par l'agent de compensation de la Société, ainsi que les garanties pour les transactions sur instruments dérivés. Au 31 décembre 2016, la Société possédait 13 346 211 CHF (2015 : néant) de liquidités détenues à titre de garantie.

(n) Fiscalité

La Société est un organisme de placement au sens de la Section 739B de la *Taxes Consolidation Act* de 1997. Elle n'est par conséquent pas assujettie à l'impôt irlandais eu égard à ses produits et gains, excepté en cas de survenue d'un fait générateur d'impôt. En général, un fait générateur d'impôt découle d'une distribution, d'un remboursement, d'un rachat, d'une annulation, d'un transfert de parts ou de la clôture d'une « Période concernée ». Une « Période concernée » correspond à une période de huit ans dont le point de départ est l'acquisition de parts par un Investisseur et chaque période suivante de huit ans débutant immédiatement après la Période concernée précédente.

Aucune plus-value réalisée sur un fait générateur d'impôt ne s'applique en ce qui concerne :

- (i) les transactions relatives aux parts détenues par une Chambre de compensation reconnue, telle que désignée par ordonnance des Services fiscaux irlandais ;
- (ii) un échange de parts d'un fonds contre des parts d'un autre fonds ;
- (iii) un échange de parts survenant lors de la fusion ou de la restructuration de la Société avec une autre ;
- (iv) certains échanges de parts entre époux et conjoints et anciens époux et conjoints ;
- (v) les investisseurs qui ne sont ni des résidents irlandais ni des résidents ordinaires irlandais à des fins fiscales au moment du fait générateur d'impôt et qui ont communiqué à cet effet une déclaration appropriée à la Société ; et
- (vi) certains investisseurs résidant en Irlande et non assujettis à l'impôt irlandais ayant communiqué à la Société les déclarations réglementaires signées requises.

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Faute d'une déclaration appropriée, la Société sera soumise à l'impôt irlandais à la survenue d'un fait générateur d'impôt. Aucun fait générateur d'impôt n'est survenu au cours de la période sous revue. Les plus-values en capital, les dividendes et les intérêts perçus peuvent faire l'objet de retenues à la source, imposées par le pays d'origine et ces impôts peuvent être irrécouvrables pour la Société ou ses investisseurs.

3. Charges d'intérêt

Le tableau suivant présente les charges d'intérêt engagées par la Société au cours de la période :

Charges d'intérêt	2016	2015
	CHF	CHF
Charges d'intérêt	78 046	4 483
Total des charges d'intérêt	78 046	4 483

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

4. Capital social

Capital social autorisé

	2016	2015
	Nombre de parts	Nombre de parts
Parts non participatives rachetables sans valeur nominale	2	2
Parts de participation rachetables sans valeur nominale	100 000 000 000	100 000 000 000

Parts de participation rachetables émises et entièrement libérées

Nombre de parts

2016

	Catégorie A CHF	Catégorie B USD	Catégorie C Euro	Catégorie D GBP
Solde à la fin de l'exercice	69 033	60 944	208 938	-
Émission de parts rachetables au cours de l'exercice	329 022	336 093	562 457	76 369
Rachat de parts rachetables au cours de l'exercice	(14 421)	(62 430)	(42 109)	(4 496)
Solde à la fin de l'exercice	383 634	334 607	729 286	71 873

2015

	Catégorie A CHF	Catégorie B USD	Catégorie C Euro
Solde en début de période	-	-	-
Émission de parts rachetables au cours de la période	69 033	61 044	213 161
Rachat de parts rachetables au cours de la période	-	(100)	(4 223)
Solde en fin de période	69 033	60 944	208 938

Le capital social autorisé de la Société est constitué de 100 milliards de parts de participation sans valeur nominale et de deux parts rachetables non participatives sans valeur nominale. Les parts non participatives n'autorisent pas leurs détenteurs à percevoir des dividendes. En cas de liquidation, elles leur permettent de percevoir le montant versé au titre de ces parts, mais ne leur confèrent aucun autre droit de participation dans les actifs de la Société. Les Directeurs ont le pouvoir d'attribuer des parts du capital de la Société aux conditions et suivant la procédure qu'ils jugent appropriées.

Il est possible de souscrire aux catégories de parts suivantes de la Société.

Nom	Catégorie A (CHF)	Catégorie B (USD)	Catégorie C (EUR)	Catégorie D (GBP)
Type de Parts	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Devise	CHF	USD	EUR	GBP
Souscription initiale	10 000 CHF	10 000 USD	10 000 EUR	10 000 GBP
Commission de gestion d'investissement	2 %	2 %	2 %	2 %

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

4. Capital social (suite)

Les parts du Fonds peuvent être assujetties à une commission de rachat ne dépassant pas 3 % de la Valeur nette d'inventaire par action de chaque action rachetée. Aucune commission de rachat n'a été imputée au cours de la période.

Quatre investisseurs prête-noms sans lien de dépendance détiennent chacun plus de 10 % des parts de Catégorie A, soit respectivement 37,77 %, 20,58 %, 12,37 % et 10,27 % (2015 : 36,82 %, 20,18 % et 11,99 %). Deux investisseurs prête-noms sans lien de dépendance détiennent chacun plus de 10 % des parts de Catégorie B, soit respectivement 25,82 % et 19,65 % (2015 : 30,37 %, 24,27 % et 14,69 %). Trois investisseurs prête-noms sans lien de dépendance détiennent chacun plus de 10 % des parts de Catégorie C, soit respectivement 19,49 %, 11,55 % et 11,23 % (2015 : 30,27 %, 15,00 %, 20,25 %, 12,54 % et 10,14 %). Deux investisseurs prête-noms sans lien de dépendance détiennent chacun plus de 10 % des parts de Catégorie D, soit respectivement 31,38 % et 18,27 % (2015 : néant).

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les montants détenus auprès d'UBS Europe SE, succursale de Luxembourg, d'UBS Limited, de Morgan Stanley et de JP Morgan Chase & Co.

6. Transactions avec des parties liées

Commission de gestion d'investissement

En vertu du Contrat de gestion d'investissement daté du 29 mai 2015, la Société verse à Dominicé & Co - Asset Management (le « Gestionnaire d'investissement ») une commission de gestion d'investissement fixe tous les ans pour la prestation de services de gestion d'investissement.

Le Gestionnaire d'investissement percevra une commission (la « Commission de gestion d'investissement ») de 2 % par an pour la Catégorie A (CHF), la Catégorie B (USD), la Catégorie C (EUR) et la Catégorie D (GBP). Cette commission est calculée et payable par versements au dernier jour d'évaluation de chaque trimestre civil, en fonction de la Valeur nette d'inventaire (« VNI ») de la Catégorie concernée à chaque jour d'évaluation au cours du trimestre concerné. Le Gestionnaire d'investissement a facturé 1 644 096 CHF de commissions (2015 : 168 836 CHF), dont 506 326 CHF (2015 : 147 215 CHF) dus au 31 décembre 2016. Le Gestionnaire d'investissement a renoncé à près de 345 976 CHF (2015 : 42 960 CHF) de commissions pour l'exercice.

Commission de performance

Le Gestionnaire d'investissement est en droit de percevoir une Commission de performance prélevée sur les actifs imputables aux Parts de Catégorie A (CHF), de Catégorie B (USD), de Catégorie C (EUR) et de Catégorie D (GBP) ; cette commission est payable à terme échu eu égard à chaque Période de performance. La Période de performance se compose de périodes trimestrielles successives, se terminant le dernier Jour d'évaluation de chaque trimestre calendaire. La Commission de performance est payable lorsque la Valeur nette d'inventaire par action des Parts de Catégorie A (CHF), de Catégorie B (USD), de Catégorie C (EUR) et de Catégorie D (GBP) à la fin de la Période de performance est supérieure au *High Water Mark*, à savoir la Valeur nette d'inventaire la plus élevée pour la Catégorie de parts concernée à la fin de l'une des Périodes de performance précédentes (ou le Prix d'émission initial s'il est plus élevé) (le « *High Water Mark* »).

La Période de performance se compose de périodes trimestrielles successives, se terminant le dernier Jour d'évaluation de chaque trimestre calendaire. Concernant l'émission initiale des Parts de Catégorie D (GBP), la première Période de performance a débuté à la date d'émission et s'est terminée le dernier Jour d'évaluation du trimestre civil concerné. Aux fins du premier calcul de la Commission de performance, le point de départ de la Valeur nette d'inventaire pour les Parts de Catégorie D (GBP) était le Prix d'émission initial.

La Commission de performance pourra atteindre 20 % de l'augmentation de la Valeur nette d'inventaire par Part de Catégorie A en francs suisses, de Catégorie B en dollars américains, de Catégorie C en euros et de

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Catégorie D en livres sterling à la fin d'une Période de performance, par rapport au précédent High Water Mark. La Commission de performance est exigible dix jours après la fin de la Période de performance.

6. Transactions avec des parties liées (suite)

Commission de performance (suite)

La Commission de performance sera cumulée à l'heure de fermeture de chaque Moment d'évaluation, qui correspond au Jour d'évaluation, mais ne deviendra exigible (c'est-à-dire cristallisée) qu'à la fin de la Période de performance concernée ou au prorata lors du rachat.

La Commission de performance se cumule et est prise en compte dans le calcul de la Valeur nette d'inventaire pour chacune des Parts de Catégorie A (CHF), de Catégorie B (USD), de Catégorie C (EUR) et de Catégorie D (GBP) à chaque Moment d'évaluation. Le montant cumulé à chaque Moment d'évaluation est déterminé en calculant la Commission de performance qui serait due si le Moment d'évaluation était le dernier jour de la Période de performance en cours.

Le montant de la Commission de performance versée dépend des plus-values et moins-values nettes réalisées et latentes à la fin de chaque Période de performance. En conséquence, une Commission de performance pourra être versée sur des plus-values latentes qui pourraient ne jamais se réaliser par la suite.

La Commission de performance est calculée par l'Agent administratif et vérifiée par le Dépositaire.

Les Commissions de performance facturées au cours de l'exercice s'élevaient à 937 888 CHF (2015 : 1 622 CHF). Au 31 décembre 2016, il existait 8 001 CHF de Commissions de performance dues (2015 : néant). Aucune Commission de performance n'a fait l'objet d'une renonciation pour l'exercice (2015 : 135 529 CHF).

Commissions de gestion

Conformément au Contrat de gestion, KBA Consulting Management Limited (le « Gestionnaire ») est en droit de facturer une commission de gestion de 0,015 % de la Valeur nette d'inventaire de la Société (majorée de la TVA, le cas échéant), cumulée et calculée à la clôture de chaque Jour d'évaluation et payable trimestriellement à terme échu, sous réserve d'une commission annuelle minimale de 50 000 EUR. Cette commission annuelle minimale a été réduite de 50 % pour les six premiers mois qui ont suivi l'autorisation du Fonds. Les Commissions de gestion facturées au cours de l'exercice s'élevaient à 53 557 CHF (2015 : 16 799 CHF). Au 31 décembre 2016, des Commissions de gestion de 13 253 CHF étaient dues (2015 : 8 863 CHF). Les Commissions de gestion n'ont pas été réduites pour l'exercice (2015 : 13 640 CHF).

Commissions de distribution

Le Distributeur est en droit de percevoir une commission annuelle facultative prélevée sur les actifs de la Société, qui ne dépassera pas 1 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds (plus la TVA, le cas échéant) ; cette commission sera cumulée et calculée à chaque Moment d'évaluation et payable trimestriellement à terme échu. Les frais et commissions des éventuels distributeurs sont calculés aux tarifs commerciaux normaux et supportés par la Société. La Commission de distribution a fait l'objet d'une renonciation pour l'exercice et aucune commission de distributeur n'était exigible pour l'exercice (2015 : néant).

Jetons de présence des Directeurs

Pour les services qu'il a rendus, John Hamrock reçoit un jeton de présence à concurrence d'un montant maximum de 12 000 € par an. Toute augmentation supérieure au montant maximum autorisé du jeton de présence sera notifiée à l'avance aux Investisseurs. Maurice Murphy, qui occupe le poste de Directeur exécutif pour le compte du Gestionnaire, ne reçoit pas de jeton de présence au titre de sa fonction de Directeur de la Société. Maureen O'Brien a renoncé à son droit de percevoir des jetons de présence. Chaque Directeur peut avoir droit à une rémunération spéciale, s'il est appelé à fournir des services spéciaux ou supplémentaires à la Société. Tous les Directeurs ont droit au remboursement par la Société des frais dûment engagés dans le cadre

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

de l'activité de la Société ou dans l'exercice de leurs fonctions. Les jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevaient à 12 834 CHF. Les jetons de présence pour la période du 11 juin 2015 au 31 décembre 2015 s'élevaient à 10 528 CHF. Aucun jeton de présence n'était dû au 31 décembre 2016 (2015 : néant).

6. Transactions avec des parties liées (suite)

Autres transactions avec des parties liées

Michel Dominicé, associé chez Dominicé & Co - Asset Management, détenait 78 964 parts de Catégorie A (CHF) (2015 : 14 865 parts de Catégorie A (CHF)), 14 000 parts de Catégorie B (USD) (2015 : 14 000 parts de Catégorie B (USD)), 4 000 parts de Catégorie C (EUR) (2015 : 4 000 parts de Catégorie C (EUR)) et 6 993 parts de Catégorie D (GBP) (2015 : néant) au 31 décembre 2016.

Pierre De Saab, associé chez Dominicé & Co - Asset Management, détenait 1 361 parts de Catégorie B au 31 décembre 2016 (2015 : néant).

Benoit Mandosse, associé chez Dominicé & Co - Asset Management, détenait 963 parts de Catégorie A (CHF) au 31 décembre 2016 (2015 : 963 parts de Catégorie A (CHF)).

Maureen O'Brien, Directrice de la Société, détenait une part non participative rachetable à titre de mandataire de Dominicé & Co – Asset Management.

Maureen O'Brien, qui est également directrice du Gestionnaire d'investissement, ne perçoit pas de jetons de présence au titre de sa fonction de Directrice de la Société. Les frais de gestion d'investissement facturés pour cette période sont indiqués dans la section Commissions de gestion d'investissement de la Note 6.

Maurice Murphy, qui occupe le poste de Directeur exécutif pour le compte du Gestionnaire, ne perçoit pas de jetons de présence au titre de sa fonction de Directeur de la Société. La commission de gestion facturée pour cette période est indiquée dans la section Commission de gestion de la Note 6.

Clifford Burke, le responsable de la lutte contre le blanchiment d'argent de la Société, est un employé de KB Associates, qui fait partie du même groupe économique que le Gestionnaire. Les honoraires du responsable de la lutte contre le blanchiment d'argent facturés par KB Associates pour la période s'élevaient à 9 639 CHF (2015 : 3 402 CHF), dont 2 472 CHF payables à la fin de l'exercice (2015 : 3 402 CHF).

Veillez consulter la note 7 pour toutes les autres commissions de parties liées facturées lors de cette période.

7. Frais et dépenses

Commissions d'administration

La Société, en vertu du contrat daté du 29 mai 2015, a nommé MUFG Alternative Fund Services (Ireland) Limited (l'« Agent administratif ») en qualité d'Agent administratif de la Société. En vertu du contrat, l'Agent administratif est en droit de percevoir une commission annuelle prélevée sur les actifs du Fonds, qui ne dépassera pas 0,10 % de la Valeur nette d'inventaire de la Société (majorée de la TVA, le cas échéant) ; cette commission sera cumulée et calculée à chaque Moment d'évaluation et est payable trimestriellement à terme échu, sous réserve d'une commission annuelle minimale de 65 000 EUR. Cette commission annuelle minimale a été réduite de 50 % pour les six premiers mois qui ont suivi l'autorisation de la Société. L'Agent administratif a facturé 95 086 CHF de commissions pour l'exercice (2015 : 21 743 CHF). Au 31 décembre 2016, 31 568 CHF de commissions étaient dues (2015 : 11 522 CHF). Les Commissions de gestion n'ont pas été réduites pour l'exercice (2015 : 17 636 CHF).

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

7. Frais et dépenses (suite)

Honoraires de l'auditeur

La rémunération de l'auditeur, qui est incluse dans l'État de résultat global, pour ses travaux réalisés pour la Société eu égard à l'exercice clos le 31 décembre 2016, est la suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	CHF	CHF
Audit (y compris les débours) des états financiers obligatoires et individuels de la Société	25 460	22 292
Autres services d'assurance	3 473	2 642

L'auditeur a facturé 28 933 CHF d'honoraires pour l'exercice (2015 : 32 622 CHF). Au 31 décembre 2016, 37 236 CHF étaient dus (2015 : 32 622 CHF).

Commissions de Dépositaire et de Sous-conservateur

Le Dépositaire est en droit de percevoir une commission annuelle de fiduciaire prélevée sur les actifs de la Société, qui ne dépassera pas 0,025 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds (majorée de la TVA, le cas échéant) ; cette commission sera cumulée et calculée à chaque Moment d'évaluation et est payable trimestriellement à terme échu, sous réserve d'une commission annuelle minimale de 20 000 EUR.

Le Dépositaire est également en droit d'être remboursé, par prélèvement sur les actifs du Fonds, de tous ses frais raisonnables engagés pour le compte du Fonds, y compris les droits de garde et honoraires de tout dépositaire (calculés aux tarifs commerciaux normaux), et les frais de transaction (également calculés aux tarifs commerciaux normaux) prélevés par le Dépositaire ou un sous-dépositaire, ainsi que toutes les taxes applicables engagés pour le compte du Fonds. Ces commissions sont cumulées et payables mensuellement à terme échu.

UBS (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin, a assumé les fonctions de Dépositaire jusqu'au 27 octobre 2016, date à laquelle les services de dépôt n'étaient plus proposés en Irlande. Le 28 octobre 2016, la Société a nommé Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin, comme nouveau Dépositaire. Le montant total dû au Dépositaire pour la période du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016 s'élevait à 6 424 CHF. Le montant total dû à UBS (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin, pour la période close au 27 octobre 2016 s'élevait à 35 427 CHF.

Le total des Commissions de Dépositaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevait à 41 851 CHF. Le total des Commissions de Dépositaire pour la période du 11 juin 2015 au 31 décembre 2015 s'élevait à 6 048 CHF. Au 31 décembre 2016, 6 424 CHF de Commissions de Dépositaire étaient dues (2015 : 3 689 CHF). Les Commissions de Dépositaire n'ont pas été réduites pour l'exercice (2015 : 2 802 CHF).

Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin, a nommé UBS Europe SE, succursale de Luxembourg, comme Sous-conservateur du Fonds le 28 octobre 2016. Le montant total dû au Sous-conservateur pour la période du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016 s'élevait à 6 424 CHF. Au 31 décembre 2016, 6 424 CHF étaient dus.

Frais du courtier compensateur

Les frais de négociation versés aux Courtiers compensateurs au cours de l'exercice s'élevaient à 741 266 CHF (2015 : 72 589 CHF).

Commission anti-dilution

Si un fonds achète/a recours ou vend/abandonne des instruments financiers en réponse à une demande d'émission ou de rachat de Parts, celui-ci supportera généralement une diminution de sa valeur, composée des frais de négociation et de tout écart entre les cours acheteur et vendeur des investissements concernés par rapport à leur évaluation dans le cadre de la Valeur nette d'inventaire par Action. La Valeur nette d'inventaire par Action ne reflète généralement pas ces coûts.

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Commission anti-dilution (suite)

La Commission anti-dilution a pour but de réduire l'incidence de tels coûts (qui, si elle est importante, est préjudiciable aux Investisseurs actuels du fonds concerné) de manière à préserver la valeur du fonds concerné. Lorsque le Supplément concerné le permet, les Directeurs ont le droit d'exiger le paiement d'une commission de dilution à inclure dans le Prix de souscription ou de rachat, le cas échéant.

La nécessité de prélever une commission anti-dilution dépendra entre autres de la liquidité sur le marché en général des instruments financiers du Fonds et de l'activité transactionnelle nette des Parts un Jour d'évaluation donné, et ces conditions seront évaluées par les Directeurs (en suivant le conseil du Gestionnaire d'investissement) sans avis préalable à l'Investisseur concerné. L'activité transactionnelle nette des Parts est déterminée en fonction des demandes cumulatives de souscription et de rachat (y compris les souscriptions et/ou rachats qui seraient affectés à cause des conversions d'un fonds à un autre) traitées un Jour d'évaluation donné. Aux fins du calcul du prix de souscription ou de rachat du Fonds, les Directeurs peuvent, lors de tout Jour d'évaluation au cours duquel des souscriptions ou des rachats nets sont enregistrés, ajuster le prix de souscription ou de rachat en ajoutant ou en déduisant une Commission anti-dilution afin de couvrir les frais de négociation et de préserver la valeur des actifs sous-jacents d'un fonds.

La Commission anti-dilution peut varier en fonction des conditions actuelles de marché et de la mise en œuvre d'une politique d'évaluation relative au calcul de la Valeur nette d'inventaire lors de tout Jour d'évaluation donné. Il n'a été prélevé aucune Commission anti-dilution au cours de l'exercice.

8. Instruments financiers et risques associés

Les activités de la Société l'exposent à divers risques financiers : risque de prix de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion du risque global de la Société s'attache à gérer l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à réduire ses effets négatifs potentiels sur la performance financière de la Société. La Société a instauré des directives d'investissement qui définissent sa stratégie commerciale : sa tolérance au risque et sa philosophie de gestion des risques d'ensemble ; elle a établi des processus pour surveiller et contrôler ses opérations de couverture promptement et précisément. La direction réalise régulièrement des analyses de sensibilité pour tester les diverses expositions de la Société. Un investissement dans la Société comporte un certain niveau de risque, y compris, mais sans s'y limiter, les risques indiqués ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché représente aussi bien le potentiel de pertes que de plus-values et inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et autres risques de prix. Le risque de marché du Fonds est géré quotidiennement par le Gestionnaire d'investissement conformément à l'objectif d'investissement et aux politiques d'investissement indiquées dans le Supplément au Prospectus du Fonds.

Conformément aux Avis OPCVM émis par la Banque centrale d'Irlande, la Société est tenue d'employer un processus de gestion des risques (« PGR ») qui lui permet de surveiller et de gérer avec précision l'exposition globale de la Société aux produits dérivés. Les risques de marché générés par le Fonds sont mesurés par le Gestionnaire d'investissement à l'aide de la méthodologie de la Valeur à risque (« VaR »).

Valeur à risque (VaR)

L'exposition globale du Fonds est calculée à l'aide d'un modèle VaR. La VaR est surveillée en termes de VaR absolue définie comme la VaR du Fonds en pourcentage de la VNI. La VaR absolue du Fonds ne doit pas être supérieure à 20 %. La VaR est mesurée sur une période de détention de 20 jours ouvrés avec un niveau de confiance de 99 % et une période d'observation historique d'au moins un an. Les rendements simulés sont calculés en utilisant des simulations historiques pondérées également.

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Les risques de marché des positions du Fonds sont surveillés par le Gestionnaire d'investissement quotidiennement. Contrairement à une analyse de sensibilité traditionnelle, l'analyse de la VaR reflète les interdépendances entre les variables de risque.

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Valeur à risque (VaR) (suite)

La VaR est une estimation statistique des pertes potentielles résultant d'une évolution défavorable des facteurs du marché pour une période de temps et un niveau de confiance donnés.

La VaR permet de comparer les risques entre les catégories d'actifs et sert d'indicateur du risque de placement dans un portefeuille pour le Gestionnaire d'investissement. Lorsqu'elle est utilisée de cette manière, et tant que l'on tient compte des limites des méthodes VaR et du modèle choisi, elle peut servir à signaler au Gestionnaire d'investissement une augmentation du niveau général de risque dans un portefeuille et donc déclencher une mesure corrective de sa part.

Analyse de la VaR

Le tableau ci-dessous présente le niveau de VaR minimum, maximum et moyen en % de la VNI et le pourcentage d'utilisation de la limite de VaR sur la période considérée, du vendredi 1 janvier 2016 Au 31 décembre 2016.

	VaR à 99 % sur 20 jours	Utilisation de la Limite (VaR en % de la Limite)
Minimum	(0,5 %)	2,3 %
Maximum	(17,9 %)	89,3 %
Moyenne	(7,9 %)	39,5 %

Le tableau ci-dessous présente le niveau de VaR minimum, maximum et moyen en % de la VNI et le pourcentage d'utilisation de la limite de VaR sur la période considérée, du 11 juin 2015 au 31 décembre 2015.

	VaR à 99 % sur 20 jours	Utilisation de la Limite (VaR en % de la Limite)
Minimum	0,1 %	0,5 %
Maximum	(17 %)	85 %
Moyenne	(5 %)	23 %

Le risque de marché de la Société est géré par compensation des positions prises à des « fins d'investissement ».

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la valeur d'estimation des produits dérivés exposés au risque de prix de marché étaient les suivantes :

	2016		2015	
	Valeur de marché CHF	% de l'actif nets	Valeur de marché CHF	% de l'actif nets
Actifs				
Contrats de change à terme	654 420	0,39 %	195 536	0,49 %
Contrats futures et options cotées	879 960	0,52 %	-	-
Total des actifs financiers dérivés à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	1 534 380	0,91 %	195 536	0,49 %

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Dominicé Funds plc

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Analyse de la VaR (suite)

Passifs

Contrats de change à terme	(1 216 099)	(0,72 %)	(107 752)	(0,27 %)
Contrats futures et options cotées	(4 555 697)	(2,69 %)	-	-
Total des passifs financiers dérivés à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	(5 771 796)	(3,41 %)	(107 752)	(0,27 %)

Le risque de marché de la Société est affecté par trois principaux éléments : les variations des prix de marché réels, les taux d'intérêt et les fluctuations des monnaies.

Le Fonds ne s'aligne sur aucun indice. Il n'est pas corrélé aux marchés d'actions et les références à l'indice S&P 500 ne sont données qu'à titre de comparaison. Depuis son lancement, le Fonds affichait au 31 décembre 2016 une corrélation négative de 30,3 % avec l'indice S&P 500 (2015 : corrélation négative de 71,2 %).

Au 31 décembre 2016, si la valeur des contrats de change à terme avait augmenté de 5 %, toutes les autres variables étant constantes, la valeur d'estimation du Fonds aurait reculé de 28 084 CHF (2015 : progression de 4 389 CHF). Une baisse de 5 % aurait un impact équivalent mais inverse.

Au 31 décembre 2016, si la valeur des *futures* ou options avait évolué de 5 %, toutes les autres variables étant constantes, la valeur d'estimation du Fonds aurait évolué de 7 519 929 CHF (2015 : néant).

L'analyse de sensibilité présente les limitations suivantes :

- les modèles sont basés sur des données historiques et ne peuvent pas tenir compte du fait que les évolutions futures des prix de marché, les corrélations entre les marchés et les niveaux de liquidité du marché en cas de turbulences pourraient être complètement différents de ce qui a été observé historiquement ;
- les informations sur les risques de prix de marché constituent plus estimation relative du risque qu'une valeur précise et exacte ;
- les informations sur les prix de marché correspondent à un résultat hypothétique et n'ont pas vocation à être prédictives ; et
- les conditions futures du marché pourraient varier considérablement par rapport à celles observées par le passé.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des effets des fluctuations des niveaux des taux d'intérêt de marché sur la valeur d'estimation des actifs et des passifs financiers et des flux de trésorerie futurs.

Afin de minimiser l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, la politique de la direction est de s'assurer que la durée de ses investissements ne dépasse pas trois ans. La direction surveille en permanence la sensibilité aux taux d'intérêt d'ensemble du Fonds en évaluant l'impact des évolutions des taux d'intérêt sur son portefeuille de placements détenu à des fins de gestion de trésorerie.

Au 31 décembre 2016, le profil des échéances des titres de créance du Fonds n'excédait pas 15 mois (2015 : 22 mois).

Ainsi, étant donné la très courte durée de son portefeuille de placements et le faible niveau des taux d'intérêt, le Fonds n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt significatif.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Dominicé Funds plc

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

La direction estime qu'une augmentation ou une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base, toutes les autres variables demeurant constantes, n'aurait pas d'incidence significative sur les actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables. Il convient de noter qu'une partie de la trésorerie dans des comptes aux soldes positifs porte un taux d'intérêt négatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation contractuelle envers la Société. Le Fonds réduit son exposition au risque de crédit en surveillant la notation des obligations et des bons du Trésor détenus en portefeuille et en négociant avec des contreparties établies.

Le Fonds ne prévoit pas de subir de pertes de crédit conséquentes sur ses instruments financiers. En outre, toutes les activités de compensation et de garde sont réalisées par trois institutions aux notations très élevées, UBS Europe SE, succursale de Luxembourg, UBS Limited et Morgan Stanley. Néanmoins, le Gestionnaire d'investissement vérifie quotidiennement toutes les opérations et les soldes avec les contreparties avec lesquelles le Fonds négocie.

Le Fonds investit dans des options et des contrats futures cotés. Le risque de crédit découle de la possibilité que les contreparties ne respectent pas leurs obligations. Le Fonds investit dans des contrats de change à terme à des fins de couverture et ce, principalement en raison du fait qu'il est composé de catégories d'actifs libellés dans des devises différentes.

Le Fonds investit dans des obligations notées « *investment grade* » par Moody's.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des obligations et des bons du Trésor en fonction de la catégorie de notation.

Titres de créance en fonction de la catégorie de notation

Notation	2016	2015
Aaa	90 %	91 %
A1	3 %	7 %
Aa1	1 %	1 %
Aa2	1 %	1 %
A3	1 %	-
Aa3	4 %	-
Total	100 %	100 %

Toutes les transactions sont réglées/payées à la livraison par le biais de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. En cas d'achat, le paiement est effectué une fois que les titres ont été reçus par le courtier. Un échec de transaction survient lorsque l'une des parties ne peut honorer son obligation. Les investissements en dépôt auprès d'UBS Europe SE, succursale de Luxembourg, de Morgan Stanley et d'UBS Limited sont généralement détenus dans des comptes distincts. En conséquence, la Société n'est pas exposée au risque de crédit relativement à Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin, à Morgan Stanley et à UBS Limited.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs et passifs financiers à leur valeur d'estimation ainsi que les liquidités détenues par le sous-conservateur et des contreparties bancaires, et leur cote de risque à la fin de la période.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Dominicé Funds plc

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Actifs 2016

Contrepartie	Notation Moody's	Trésorerie et équivalents de trésorerie CHF	Liquidités détenues en garantie CHF	Actifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	
				CHF	Total CHF
UBS Europe SE	A1	32 214 953	-	105 622 970	137 837 923
UBS Limited	Aa3	8 533 779	6 944 964	458 505	15 937 248
Morgan Stanley	A3	16 037 171	6 401 247	421 455	22 859 873
JP Morgan Chase & Co	A3	1 915 806	-	-	1 915 806
Total		58 701 709	13 346 211	106 502 930	178 550 850

Passifs 2016

Contrepartie	Notation Moody's	Trésorerie et équivalents de trésorerie CHF	Liquidités détenues en garantie CHF	Actifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	
				CHF	Total CHF
UBS Europe SE	A1	-	-	(1 216 099)	(1 216 099)
UBS Limited	Aa3	-	-	(4 081 051)	(4 081 051)
Morgan Stanley	A3	-	-	(474 646)	(474 646)
JP Morgan Chase & Co	A3	-	-	-	-
Total		-	-	(5 771 796)	(5 771 796)

Actifs 2015

Contrepartie	Notation Moody's	Trésorerie et équivalents de trésorerie CHF	Liquidités détenues en garantie CHF	Actifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	
				CHF	Total CHF
UBS Luxembourg SA	A1	6 704 872	-	24 365 811	31 070 683
UBS Limited	Aa3	65 512	-	-	65 512
Morgan Stanley	A3	6 123 678	-	-	6 123 678
JP Morgan Chase & Co	A3	849 351	-	-	849 351
Total		13 743 413	-	24 365 811	38 109 224

Actifs 2015

Contrepartie	Notation Moody's	Trésorerie et équivalents de trésorerie CHF	Liquidités détenues en garantie CHF	Actifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	
				CHF	Total CHF
UBS Luxembourg SA	A1	-	-	(107 752)	(107 752)
UBS Limited	Aa3	-	-	-	-
Morgan Stanley	A3	-	-	-	-
JP Morgan Chase & Co	A3	-	-	-	-
Total		-	-	(107 752)	(107 752)

Dominicé Funds plc

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

La direction de la Société se réunit régulièrement pour se pencher sur les questions de crédit liées aux activités d'investissement, examiner l'exposition par rapport aux limites et passer en revue les courtiers et les contreparties. Ses activités sont conformes aux directives suivantes :

Dépositaire et contreparties bancaires :	les avoirs de la Société sont détenus par Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin, une banque multinationale notée A1.
Compte de l'agent des transferts :	institution notée A3 par JP Morgan.
Courtiers de compensation :	institution notée Aa3 par UBS Limited et institution notée A3 par Morgan Stanley.
Obligations à court terme :	émetteurs notés Aa3 minimum.
Accords de compensation :	la Société a conclu des accords de compensation pour les produits dérivés négociés de gré à gré avec UBS Limited et Morgan Stanley.

Compensation et montants soumis à des accords de compensation globale

Au 31 décembre 2016, la Société était soumise à deux accords de compensation globale avec ses contreparties aux contrats de dérivées.

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers de la Société soumis à des opérations de compensation, des accords en vigueur de compensation globale et autres conventions similaires. Les tableaux sont présentés par type d'instrument financier.

Actifs financiers soumis à des opérations de compensation, des accords en vigueur de compensation globale et autres conventions similaires.

Description	A	B	C = A-B	D		E = C+D
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers situation comptabilisés compensés dans l'état de la situation financière	Montants nets de la situation nets présentés dans l'état de la situation financière	Montants associés non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
	CHF	CHF	CHF	D(i) Instruments financiers	D(ii) Garantie en espèces	CHF
2016 : Actifs dérivés						
UBS Limited	458 505	-	458 505	(458 505)	-	-
Morgan Stanley	421 455	-	421 455	(421 455)	-	-
Total	879 960	-	879 960	(879 960)	-	-
2015 : Actifs dérivés						
UBS Limited	-	-	-	-	-	-
Morgan Stanley	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Dominicé Funds plc

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Compensation et montants soumis à des accords de compensation globale (suite)

Passifs financiers soumis à des opérations de compensation, des accords en vigueur de compensation globale et autres conventions similaires.

Description	A	B	C = A-B	D		E = C+D
	Montants bruts des actifs financiers situation comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière	Montants nets de la situation comptabilisés présentés dans l'état de la situation financière	Montants associés non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
				D(i) Instruments financiers	D(ii) Garantie en espèces	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
2016 : Passifs dérivés						
UBS Limited	(4 081 051)	-	(4 081 051)	458 505	3 622 546	-
Morgan Stanley	(474 646)	-	(474 646)	421 455	53 191	-
Total	(4 555 697)	-	(4 555 697)	879 960	3 675 737	-
2015 : Passifs dérivés						
UBS Limited	-	-	-	-	-	-
Morgan Stanley	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Les montants en D(i) et D(ii) ci-dessus concernent les montants soumis à compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation en (B) ci-dessus. Cela inclut (i) les montants qui font l'objet de compensation par rapport à l'actif (ou passif) indiqués dans « A » qui n'ont pas été compensés dans l'état de la situation financière, et (ii) toute garantie financière (y compris les garanties en espèces), à la fois reçue et en nantissement.

La Société et ses contreparties ont choisi de régler l'ensemble des transactions sur une base brute. Toutefois, chaque partie a la possibilité de régler tous les contrats ouverts sur une base nette en cas de défaut de la part de l'autre partie. Selon les modalités des accords de compensation globale, les incidents suivants peuvent être considérés comme des cas de défaut :

- une partie ou un garant à l'égard d'une partie nie, rejette ou décline toute obligation en vertu du présent accord ou de tout document de support au crédit ;
- un cas de défaut se produisant dans des conditions commerciales en vigueur entre les parties ;
- le manquement d'une partie à une obligation de paiement à l'échéance en vertu de l'accord, ou son incapacité d'honorer une obligation sous-jacente ou, le cas échéant, de fournir des garanties, si ledit manquement n'est pas résolu au plus tard le troisième jour d'ouverture des banques suivant un préavis écrit dudit manquement transmis à la partie en défaut ;
- le manquement d'une partie à toute autre obligation en vertu du présent accord, si ledit manquement n'est pas résolu au plus tard le vingtième jour d'ouverture des banques suivant un préavis écrit de dudit manquement transmis à la partie en défaut ; et
- une partie devient insolvable, ou une autorité de réglementation ou un tribunal révoque la licence d'une partie ou interdit ladite partie d'exercer ses activités.

Risque de liquidité

La liquidité peut être essentielle à la performance du Fonds. Dans certaines conditions de marché, par exemple pendant les périodes de volatilité des marchés ou lorsque la négociation d'un instrument financier ou sur un marché financier est perturbée de toute autre manière, la liquidité des positions en portefeuille du Fonds peut être réduite. Durant de telles périodes, le Fonds peut ne pas être en mesure de se défaire de certains instruments financiers, ce qui nuirait à sa capacité à rééquilibrer son portefeuille ou à répondre à des demandes de rachat.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Dominicé Funds plc

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

En outre, de telles circonstances peuvent contraindre le Fonds à se défaire des instruments financiers à des prix réduits, portant ainsi atteinte à sa performance. Si d'autres acteurs du marché cherchent à se défaire d'instruments financiers similaires en même temps, le Fonds peut ne pas être en mesure de vendre de tels instruments financiers ou de désinvestir dans ceux-ci ou d'empêcher les pertes qui y sont liées. En outre, si le Fonds subit des pertes commerciales importantes, le besoin de liquidités peut augmenter sensiblement alors que son accès à la liquidité peut être compromis.

De plus, parallèlement à un repli du marché, les contreparties du Fonds peuvent subir des pertes de leurs propres liquidités, affaiblissant ainsi leur situation financière tout en accentuant le risque de crédit du Fonds à leur égard.

Les activités liées aux produits dérivés exposent à deux types de risques : le risque qu'une perte survienne car une position donnée ne peut pas être dénouée ou compensée au prix de marché ou à un prix l'avoisinant à cause d'un manque de profondeur du marché ou de perturbations de celui-ci, et le risque que la partie responsable soit incapable de respecter ses obligations financières futures résultant d'activités liées à des produits dérivés tels que les appels de marge.

Le risque de liquidité du Fonds sur ses instruments dérivés est réduit en raison de la nature des contrats conclus. Les contrats futures conclus par le Fonds sont tous à court terme (généralement un à trois mois) et sont dénoués par règlement en espèces. Conformément à la politique de la Société, le Gestionnaire d'investissement surveille la situation en matière de liquidité du Fonds sur une base journalière.

Le tableau ci-dessous propose une analyse des passifs financiers et des passifs financiers dérivés de la Société en les regroupant par classe d'échéance pertinente définie en fonction de la période restante entre la date de l'état de la situation financière et la date de règlement contractuelle. Les soldes ne sont pas actualisés, car l'impact de l'actualisation n'est pas jugé significatif.

	< 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois
	CHF	CHF	CHF
Au 31 décembre 2016			
Passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	1 466 560	4 305 236	-
Rachats à payer	1 407 574	-	-
Souscriptions reçues à l'avance	1 652 722	-	-
Commissions d'administration à payer	31 568	-	-
Honoraires de l'auditeur à payer	37 236	-	-
Commissions de Dépositaire à payer	6 424	-	-
Commissions de Sous-conservateur à payer	6 424	-	-
Commissions de gestion à payer	506 326	-	-
Frais de gestion à payer	13 253	-	-
Commission de performance à payer	8 001	-	-
Comptes exigibles et charges constatées	56 289	-	-
Parts de participation rachetables	169 339 446	-	-
Total des passifs financiers	174 531 823	4 305 236	-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Dominicé Funds plc

Risque de liquidité (suite)

	< 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois
	CHF	CHF	CHF
Au 31 décembre 2015			
Passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat	-	107 752	-
Rachats à payer	442 751	-	-
Souscriptions reçues à l'avance	845 112	-	-
Commissions d'administration à payer	11 522	-	-
Honoraires de l'auditeur à payer	32 622	-	-
Commissions de Dépositaire à payer	3 689	-	-
Commissions de gestion à payer	147 215	-	-
Frais de gestion à payer	8 863	-	-
Comptes exigibles et charges constatées	309 422	-	-
Parts de participation rachetables	37 075 139	-	-
Total des passifs financiers	38 876 335	107 752	-

Le tableau ci-dessous propose une analyse des passifs financiers et des passifs financiers dérivés de la Société en les regroupant par classe d'échéance pertinente définie en fonction de la période restante entre la date de l'état de la situation financière et la date de règlement contractuelle.

Au 31 décembre 2016	< 1 mois	1 à 3 mois	3 à 6 mois	> 6 mois
	CHF	CHF	CHF	CHF
Contrats de change à terme				
Rentrées	-	(88 568 570)	-	-
Sorties	-	89 784 670	-	-
Options cotées	1 373 087	2 443 786	-	-
Contrats futures	93 473	645 350	-	-
	1 466 560	4 305 236	-	-

Au 31 décembre 2015	< 1 mois	1 à 3 mois	3 à 6 mois	> 6 mois
	CHF	CHF	CHF	CHF
Contrats de change à terme				
Rentrées	-	-	(35 121 476)	-
Sorties	-	-	35 033 692	-
	-	-	(87 784)	-

Risque de change

Les investissements du Fonds peuvent être libellés principalement dans des devises autres que sa devise fonctionnelle et, par conséquent, tout revenu provenant de ces investissements et versé au Fonds doit être libellé dans ces autres devises. Le Fonds calcule sa Valeur nette d'inventaire dans sa devise fonctionnelle, ce qui comporte un risque de change important et imprévu en raison des fluctuations des taux de change entre la devise fonctionnelle et toute autre devise. Il peut s'avérer impossible ou difficile de se protéger contre le risque de taux de change. Le Gestionnaire d'investissement peut, sans y être obligé, atténuer ce risque en canalisant les investissements du Fonds vers des instruments financiers pertinents. En outre, les mesures de contrôle des changes en vigueur dans tout pays peuvent rendre difficile le rapatriement des fonds du pays concerné.

Le Fonds peut conclure des opérations de change ou avoir recours à des techniques et instruments en vue de se protéger contre les fluctuations de la valeur relative de ses positions en portefeuille imputables aux variations des taux de change ou d'intérêt. Bien que ces opérations visent à réduire le risque de perte découlant d'une baisse de la valeur de la devise couverte, elles limitent également toute plus-value susceptible d'être réalisée au cas où la valeur de la devise couverte évoluerait à la hausse. Il n'est généralement pas possible de définir les montants du contrat considéré en proportion exacte de la valeur des instruments financiers concernés, dans la mesure où celle-ci évoluera en fonction des fluctuations des marchés de ces instruments financiers entre la date

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Dominicé Funds plc

à laquelle le contrat est conclu et sa date d'échéance. Il ne peut être garanti qu'une stratégie de couverture correspondant exactement au profil des investissements du Fonds pourra être mise en œuvre.

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de change (suite)

Il peut s'avérer impossible de couvrir des fluctuations des taux de change ou d'intérêt anticipées de manière générale dans une mesure suffisante pour protéger les actifs de la dépréciation des positions en portefeuille induite par ces fluctuations.

L'exposition nette totale de la Société aux fluctuations des taux de change à la date de l'état de la situation financière était la suivante :

2016	Actifs	Passifs	Actifs non	Passifs non	Contrats de	Exposition
	monétaires	monétaires	monétaires	monétaires	à terme de	nette totale à
	CHF	CHF	CHF	CHF	couverture	la fin de la
					CHF	période
						CHF
EUR	69 365 315	(1 958 557)	458 505	* (87 284 921)	18 767 195	(652 463)
GBP	7 351 010	(118 272)	-	* (8 921 325)	1 700 509	11 922
USD	67 992 839	(501 190)	421 455	* (37 242 855)	(30 550 162)	120 087
Total	144 709 164	(2 578 019)	879 960	(133 449 101)	(10 082 458)	(520 454)

2015	Actifs	Passifs	Actifs non	Passifs non	Contrats de	Exposition
	monétaires	monétaires	monétaires	monétaires	à terme à des	nette totale à
	CHF	CHF	CHF	CHF	fins de	la fin de la
					couverture	période
					CHF	CHF
EUR	7 265 716	(442 751)	-	* (23 031 168)	16 991 969	783 766
USD	27 150 012	-	-	* (6 209 111)	(20 734 109)	206 792
Total	34 415 728	(442 751)	-	(29 240 279)	(3 742 140)	990 558

*Les passifs non monétaires de la Société ci-dessus comprennent des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables. La Société investit dans des contrats de change à terme à des fins de couverture et ce, principalement en raison du fait que la Société est composée de catégories de parts libellées dans différentes devises.

Le Fonds n'est pas soumis à un risque de taux de change important en raison de la couverture de l'exposition au risque de change du Gestionnaire d'investissement. La direction estime qu'une baisse des taux des devises de 100 points de base, toutes les autres variables demeurant constantes, n'aurait pas d'incidence significative sur les actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables.

Instruments spécifiques

Contrats à terme

Les contrats à terme consistent en des engagements d'achat ou de vente d'un instrument financier, d'une devise, d'une matière première ou d'un indice donné à une date ultérieure déterminée et à un prix fixé à l'avance, et peuvent être réglés en trésorerie ou en un autre actif financier. Les contrats à terme donnent lieu à une exposition au risque de crédit par rapport à la contrepartie.

Les contrats à terme donnent lieu à une exposition au risque de marché en fonction des variations des prix du marché par rapport aux montants des contrats. Les risques de marché résultent de la fluctuation possible des taux de change, des indices, du prix des matières premières et de la valeur des titres qui sous-tendent ces instruments. Les contrats à terme détenus par la Société aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentés dans l'état des titres en portefeuille.

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Contrats futures

Les contrats futures consistent en des engagements d'achat ou de vente d'une devise ou d'un instrument financier donné à une date ultérieure déterminée et à un prix fixé à l'avance, et peuvent être réglés en trésorerie ou en un autre actif financier.

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Instruments spécifiques (suite)

Contrats futures (suite)

Les contrats futures sont des contrats négociés en bourse normalisés alors que les contrats de change à terme sont des contrats de gré à gré négociés individuellement. Les exigences de marge initiale pour les contrats futures sont remplies en espèces ou dans d'autres instruments, et les fluctuations des valeurs des contrats futures sont ajustées quotidiennement. Les contrats futures présentent un risque de crédit négligeable parce que les contreparties sont des bourses de contrats futures.

Les contrats futures donnent lieu à une exposition au risque de marché en fonction des prix du marché par rapport aux montants prévus aux contrats. En outre, du fait du niveau de marge de garantie normalement exigé à l'égard de la valeur contractuelle théorique, un compte de négociation de contrats futures s'accompagne habituellement d'un effet de levier élevé. Ainsi, une variation relativement limitée du prix d'un titre sous-jacent d'un contrat future peut entraîner des pertes substantielles pour la Société. Les contrats futures peuvent également être illiquides. Certaines bourses de contrats futures n'autorisent pas la négociation de certains contrats futures à des cours correspondant à une fluctuation du prix durant une même journée de négociation au-delà de certaines limites définies.

Si les prix fluctuent au cours d'une même journée de négociation au-delà de ces limites, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement des positions défavorables et donc subir des pertes substantielles. Les montants notionnels sont les montants de référence sous-jacents aux indices sur lesquels se fonde la valeur d'estimation des contrats futures négociés par la Société. Bien que les montants notionnels ne représentent pas la valeur d'estimation actuelle et ne soient pas nécessairement indicatifs des flux de trésorerie futurs des contrats futures de la Société, l'évolution des prix sous-jacents par rapport aux variables spécifiées par les montants notionnels ont une incidence sur la valeur d'estimation de ces instruments financiers dérivés. Les contrats futures (*futures*) détenus par la Société aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentés dans l'état des titres en portefeuille.

Contrats d'options

Les options sont des instruments financiers dérivés qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) au vendeur, contre versement d'une prime, un instrument sous-jacent donné à un prix déterminé à ou avant une date spécifiée. La Société conclut des contrats d'options pour répondre aux exigences de ses activités de gestion des risques et de négociation. La Société surveille ses positions pour réduire le risque de perte potentielle due à des variations de la valeur marchande ou au non-respect par certaines contreparties de leurs obligations. En tant qu'acheteur d'options, la Société est exposée au risque de crédit dans la mesure où la contrepartie est tenue d'effectuer les paiements convenus dans le contrat si la Société exerce l'option. Les options détenues par la Société aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentées dans l'état des titres en portefeuille.

Vente à découvert synthétique

Les positions courtes seraient des positions courtes synthétiques. À des fins d'investissement, les positions courtes synthétiques sont des positions équivalentes aux positions courtes en termes économiques, et qui sont mises en œuvre à travers l'utilisation d'instruments financiers dérivés, conformément aux exigences de la Banque centrale. La combinaison de positions longues et courtes ne se traduira jamais par des positions courtes à découvert, car le Fonds ne négocie que des instruments financiers dérivés réglables en espèces. L'actif long comme l'actif court sont soit une position unique de produit dérivé coté sur indices boursiers ou sur indices de volatilité des parts, soit un portefeuille de produits dérivés cotés sur indices boursiers ou sur indices de volatilité des parts. Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds ne détenait aucune position courte synthétique.

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Levier financier

La Société peut faire l'objet d'un effet de levier. L'effet de levier comporte des risques spécifiques et peut fortement décupler le risque d'investissement de la Société. Tout effet de levier comporte un potentiel de hausse de la performance et du rendement total, mais renforce également l'exposition de la Société au risque de perte de capital et aux frais d'intérêt.

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Instruments spécifiques (suite)

Levier financier (suite)

Tous les produits et les gains d'investissement découlant des investissements initiés grâce à l'effet de levier et dépassant les frais d'intérêt associés à cet effet de levier peuvent engendrer une hausse de la Valeur nette d'inventaire des parts plus rapide qu'elle ne le serait en l'absence de l'effet de levier. En revanche, si les frais d'intérêt associés à l'effet de levier sont supérieurs aux produits et gains d'investissement, la Valeur nette d'inventaire des parts peut diminuer plus rapidement qu'elle ne le ferait en l'absence de l'effet de levier. La Société n'a pas eu recours à un effet de levier jusqu'aux 31 décembre 2016 et 2015, inclusivement.

Gestion efficace du portefeuille

Le Gestionnaire d'investissement peut, au nom d'un Fonds, avoir recours à des techniques et des instruments relatifs aux valeurs mobilières et aux instruments du marché monétaire à des fins de gestion efficace du portefeuille dans les conditions et limites fixées ponctuellement par la Banque centrale. Le recours aux techniques de gestion efficace du portefeuille n'est autorisé que s'il s'inscrit dans les meilleurs intérêts du Fonds.

Des opérations de gestion efficace du portefeuille relatives aux actifs du Fonds peuvent être conclues par le Gestionnaire d'investissement dans le but d'atteindre l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- (a) une réduction des risques (y compris l'exposition au risque de change) ;
- (b) une baisse des coûts ; et
- (c) la génération de capital ou de revenus supplémentaires pour le Fonds avec un niveau de risque compatible avec le profil de risque du Fonds, ainsi qu'avec les règles de diversification des risques conformément aux exigences de la Banque centrale définies dans ses Avis OPCVM.

En ce qui concerne les opérations de gestion efficace du portefeuille, le Gestionnaire d'investissement a veillé à ce que les techniques et instruments utilisés soient économiquement appropriés et que lesdites opérations soient réalisées de manière rentable.

Des frais de transaction peuvent être engagés pour toute technique de gestion efficace du portefeuille à l'égard du Fonds. Tous les revenus découlant des techniques de gestion efficace du portefeuille (déduction faite des frais d'exploitation directs et indirects) sont versés au Fonds. Les frais/coûts d'exploitation directs et indirects découlant de techniques de gestion efficace de portefeuille excluent les revenus non déclarés et sont versés au Fonds. Le rapport annuel doit faire état de tout lien qu'entreprendrait le Gestionnaire d'investissement ou le Dépositaire avec l'une ou l'autre de ces entités. Aucune entité de ce genre ne doit figurer dans le rapport annuel.

9. Estimation de la valeur d'estimation

La valeur d'estimation des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des valeurs négociées) est basée sur les cours du marché à la clôture des négociations à la date de l'état de la situation financière. Lorsque la Société détient des instruments dérivés présentant des risques de marché qui se compensent, elle utilise le dernier cours coté comme base d'établissement des valeurs d'estimation pour les positions de risque qui se compensent et applique ce dernier cours coté à la position nette ouverte, selon le cas. En cas de variation importante de la valeur d'estimation postérieure à la clôture des

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

négociations à la date de l'état de la situation financière, des techniques d'évaluation seront appliquées afin de déterminer la valeur d'estimation. Aucune variation importante n'est intervenue après la clôture des négociations le 31 décembre 2016 (2015 : néant).

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours cotés peuvent être obtenus facilement et sont régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un négociant, d'un courtier, d'un groupe du secteur, d'un service de cotation ou d'un organisme de réglementation, et si ces cours représentent des transactions du marché réelles et régulières réalisées dans des conditions commerciales normales.

9. Estimation de la valeur d'estimation (suite)

La norme IFRS 7 impose à la Société de classer les évaluations de valeur d'estimation en utilisant une hiérarchie des valeurs d'estimation qui reflète l'importance des données employées aux fins de l'évaluation. La hiérarchie des valeurs d'estimation comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 - Cours cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

Niveau 2 - Données autres que les cours cotés de niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix).

Niveau 3 - Données pour les actifs ou passifs qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Le niveau de classement d'un instrument financier au sein de la hiérarchie des valeurs d'estimation est déterminé intégralement par le niveau le moins élevé de toute forme de donnée ayant une incidence notable sur l'évaluation de la valeur d'estimation dans son intégralité. A cette fin, l'importance d'une donnée est évaluée par rapport à l'évaluation de la valeur d'estimation dans son intégralité. Si une évaluation de la valeur d'estimation emploie des données observables nécessitant un ajustement important fondé sur des données non observables, elle sera classée au niveau 3. L'évaluation de l'importance d'une donnée particulière dans l'évaluation de la valeur d'estimation dans son intégralité nécessite un certain jugement ainsi que la prise en compte de facteurs spécifiques à l'élément d'actif ou de passif.

La définition de ce qui constitue une donnée « observable » repose sur un jugement solide de la part de la Société. Cette dernière juge « observables » les données de marché immédiatement disponibles, distribuées ou mises à jour régulièrement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes activement engagées sur le marché en question.

Les tableaux ci-après analysent, au sein de la hiérarchie des valeurs d'estimation, les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la valeur d'estimation Au 31 décembre 2016.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF
Actifs				
Actifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat				
- Obligations d'entreprise et bons du Trésor	-	104 968 550	-	104 968 550
- Contrat de change à terme	-	654 420	-	654 420
- <i>Contrats futures</i> et options cotées	879 960	-	-	879 960
Total de l'actif	879 960	105 622 970	-	106 502 930
Passifs				
Passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat				
- Contrat de change à terme	-	(1 216 099)	-	(1 216 099)
- Contrats futures et options cotées	(4 555 697)	-	-	(4 555 697)
Total du passif	(4 555 697)	(1 216 099)	-	(5 771 796)

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

9. Estimation de la valeur d'estimation (suite)

Les tableaux ci-après analysent, au sein de la hiérarchie des valeurs d'estimation, les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la valeur d'estimation au 31 décembre 2015.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF
Actifs				
Actifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat				
- Obligations d'entreprise et bons du Trésor	-	24 170 275	-	24 170 275
- Contrats de change à terme	-	195 536	-	195 536
Total de l'actif	-	24 365 811	-	24 365 811
Passifs				
Passifs financiers évalués à leur valeur d'estimation par le biais du compte de résultat				
- Contrat de change à terme	-	(107 752)	-	(107 752)
Total du passif	-	(107 752)	-	(107 752)

Les investissements dont la valeur repose sur des prix cotés sur des marchés actifs, et donc classés en niveau 1, incluent les contrats d'options et les contrats futures négociés en Bourse. La Société n'ajuste pas le prix coté de ces instruments.

Les instruments financiers qui se négocient sur des marchés qui ne sont pas jugés actifs, mais qui sont évalués sur la base de prix cotés, de prix publiés par des courtiers ou d'autres sources de cotations étayés par des données observables sont classés en niveau 2. Ils comprennent les obligations de qualité « *investment grade* », les contrats de change à terme et certains produits dérivés de gré à gré. Dans le cas des investissements de niveau 2 incluant des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs et/ou qui sont sujettes à des restrictions de transfert, les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de leur manque de liquidité et/ou de leur inaccessibilité, lesquelles sont généralement basées sur les informations de marché disponibles.

Aucun transfert entre les niveaux 1, 2 ou 3 n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (2015 : néant).

Les investissements classés en niveau 3 reposent dans une large mesure sur des données non observables, au vu de la nature peu fréquente de leurs transactions. Les données non observables reflètent les propres hypothèses de la Société concernant les hypothèses probablement utilisées par les intervenants sur le marché afin de déterminer le prix de l'investissement. Ces données se fondent sur les meilleures informations disponibles au regard des circonstances et peuvent inclure les propres données de la Société. La Société peut également tenir compte du prix initial de la transaction, des transactions récentes sur les mêmes instruments ou des instruments similaires et des transactions tierces conclues sur des instruments comparables. La Société peut également tenir compte d'autres facteurs de risque de liquidité, de crédit et de risque de marché. Au 31 décembre 2016, la Société ne détenait aucune position de niveau 3 (2015 : néant).

Le tableau suivant présente, par rapport à la hiérarchie des valeurs d'estimation, une analyse des actifs et des passifs de la Société (par catégorie) non évalués à leur valeur d'estimation au 31 décembre 2016, mais dont la valeur d'estimation est communiquée.

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

9. Estimation de la valeur d'estimation (suite)

31 décembre 2016	Niveau 1 CHF	Niveau 2 CHF	Niveau 3 CHF	Total CHF
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 701 709	-	-	58 701 709
Liquidités détenues à titre de garantie	13 346 211	-	-	13 346 211
Autres actifs	-	286 209	-	286 209
Total	72 047 920	286 209	-	72 334 129
Passifs				
Rachats à payer	-	1 407 574	-	1 407 574
Souscriptions reçues à l'avance	-	1 652 722	-	1 652 722
Commissions d'administration à payer	-	31 568	-	31 568
Honoraires de l'auditeur à payer	-	37 236	-	37 236
Commissions de Dépositaire à payer	-	6 424	-	6 424
Commissions de Sous-conservateur à payer	-	6 424	-	6 424
Commissions de gestion à payer	-	506 326	-	506 326
Frais de gestion à payer	-	13 253	-	13 253
Commission de performance à payer	-	8 001	-	8 001
Comptes exigibles et charges constatées	-	56 289	-	56 289
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts de participation rachetables	-	169 339 446	-	169 339 446
Total	-	173 065 263	-	173 065 263

Le tableau ci-dessous présente, par rapport à la hiérarchie des valeurs d'estimation, une analyse des actifs et des passifs de la Société (par catégorie) non évalués à leur valeur d'estimation au 31 décembre 2016, mais dont la valeur d'estimation est communiquée.

31 décembre 2015	Niveau 1 CHF	Niveau 2 CHF	Niveau 3 CHF	Total CHF
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 743 413	-	-	13 743 413
Montants à recevoir à l'émission de parts	-	849 100	-	849 100
Autres actifs	-	25 763	-	25 763
Total	13 743 413	874 863	-	14 618 276
Passifs				
Rachats à payer	-	442 751	-	442 751
Souscriptions reçues à l'avance	-	845 112	-	845 112
Commissions d'administration à payer	-	11 522	-	11 522
Honoraires de l'auditeur à payer	-	32 622	-	32 622
Commissions de Dépositaire à payer	-	3 689	-	3 689
Commissions de gestion à payer	-	147 215	-	147 215
Frais de gestion à payer	-	8 863	-	8 863
Comptes exigibles et charges constatées	-	309 422	-	309 422
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts de participation rachetables	-	37 075 139	-	37 075 139
Total	-	38 876 335	-	38 876 335

Les actifs et passifs inclus dans le tableau ci-dessus sont comptabilisés au coût amorti ; leurs valeurs comptables sont une approximation raisonnable de la valeur d'estimation.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les encaisses, les dépôts bancaires et autres investissements à court terme sur un marché actif. Les autres actifs comprennent d'autres obligations dues à la

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Société et les provisions représentent les montants contractuels et obligations dues par la Société pour le règlement des dépenses.

10. Taux de change

Les taux de change suivants ont été utilisés pour convertir les actifs et passifs en Franc suisse.

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Euro	1,0720	1,0874
Livre sterling	1,2559	-
Dollar américain	1,0164	1,0010

11. Engagements et passifs éventuels

Au 31 décembre 2016, la Société n'avait pas d'engagements ou de passifs éventuels significatifs (2015 : néant).

12. Opérations avec des parties liées

L'alinéa 41(1) de la Réglementation sur les OPCVM de la Banque Centrale d'Irlande – « Transactions par un promoteur, une société de gestion, un fiduciaire, un conseiller en investissement et des sociétés du groupe » établit au paragraphe un que toute transaction effectuée avec un OPCVM par un promoteur, une société de gestion, un fiduciaire, un conseiller en investissement et/ou des sociétés associées ou relevant du même groupe que ces (« parties liées ») doit être exécutée dans des conditions de concurrence normale. Les transactions doivent servir au mieux les intérêts des investisseurs du Fonds.

Les Directeurs se sont assurés que des dispositions (confirmées par des procédures écrites) ont été prises afin de veiller à ce que les obligations énoncées au paragraphe un s'appliquent à l'ensemble des transactions avec des parties liées ; et le conseil a veillé à ce que les transactions conclues au cours de la période avec des parties liées aient été conformes aux obligations énoncées dans ce paragraphe.

Les Directeurs n'ont pas connaissance de transactions avec des personnes liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception de celles indiquées dans les présents états financiers (2015 : néant).

13. Dividendes et distributions

Dans le cas des Catégories de Parts à accumulation, tous les revenus nets et toutes les plus-values nettes réalisées et latentes (c.-à-d. les plus-values réalisées et latentes nettes de toutes les moins-values réalisées et latentes), moins les charges cumulées du Fonds imputables à la Catégorie concernée, seront capitalisés et intégrés à la Valeur nette d'inventaire par Part (et non distribués). Il convient de noter que les Commissions de gestion et tout ou partie des frais et dépenses relatifs au Fonds pourront être imputés au capital au niveau du Fonds ou de la Catégorie de parts, et que par conséquent le capital pourra s'éroder et des revenus pourront être obtenus en renonçant au potentiel de croissance future du capital. La justification de l'imputation au capital est de maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

14. Commissions en nature

Le Gestionnaire d'investissement et les personnes liées n'ont pas conclu d'accords portant sur des commissions en nature avec des courtiers en vertu desquels certains biens et services utilisés pour soutenir le processus de décision d'investissement ont été reçus durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 (2015 : néant).

Dominicé Funds plc

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

Depuis le 18 mars 2016, la Société est tenue de se conformer aux exigences de la nouvelle Directive OPCVM V.

Une Convention de délégation des obligations de déclaration au titre du règlement EMIR a été signée avec Morgan Stanley le 17 mars 2016 et avec UBS Limited le 26 juillet 2017.

Depuis le 15 avril 2016, les conseillers juridiques de la Société sont Maples and Calder (bureau de Dublin).

Le 2 juin 2016, la Catégorie D (« GBP ») a été introduite.

UBS (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin, a indiqué son intention de mettre fin à ses services de dépôt en Irlande. Le 28 octobre 2016, la Société a désigné Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., succursale de Dublin.

Le prospectus de la Société et le Supplément du Fonds ont été actualisés le 28 octobre 2016.

La Société a obtenu en Suisse l'agrément en tant qu'investisseur non qualifié le 18 août 2016.

La Société a été autorisée à commercialiser les catégories de parts du Fonds en France et en Allemagne le 18 novembre 2016.

16. Événements ultérieurs

La Société a été autorisée à commercialiser les catégories de parts du Fonds en Belgique le 6 janvier 2017.

La Société a été autorisée à commercialiser les catégories de parts du Fonds au Luxembourg et au Royaume-Uni le 2 mars 2017.

Le Supplément du Fonds a été actualisé le 2 février 2017.

17. Approbation des États financiers

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 24 avril 2017.

Dominicé Funds plc

ÉTAT DES VARIATIONS DU PORTEFEUILLE DU FONDS (NON AUDITÉ)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Les changements significatifs intervenus au sein du portefeuille sont définis comme les vingt principaux achats et les vingt principales ventes. Toutes les transactions ont été communiquées si leur nombre était inférieur à vingt.

20 principaux achats	Devise	Quantité	Montant
Trésor américain, 26.01.2017, 0,00 %	USD	5 500 000	5 522 612
Trésor américain, 02.09.2017, 0,00 %	USD	5 000 000	5 127 594
Trésor britannique, 22.01.2017, 1,75 %	GBP	3 500 000	4 957 809
Trésor américain, 22.12.2016, 0,00 %	USD	5 000 000	4 957 157
Trésor américain, 01.12.2017, 0,00 %	USD	5 000 000	4 949 906
Trésor américain, 19.01.2017, 0,00 %	USD	4 500 000	4 581 976
Trésor allemand, 28.06.2017, 0,00 %	EUR	4 000 000	4 347 559
Trésor américain, 11/08/2017, 0,00 %	USD	4 500 000	4 341 936
Trésor allemand, 22.02.2017, 0,00 %	EUR	4 000 000	4 341 717
Trésor allemand, 07.12.2016, 0,00 %	EUR	4 000 000	4 335 689
Trésor américain, 05.01.2017, 0,00 %	USD	4 300 000	4 220 289
Trésor américain, 01.09.2016, 0,00 %	USD	4 000 000	3 956 585
Trésor allemand, 26.04.2017, 0,00 %	EUR	3 500 000	3 827 466
Trésor américain, 06.10.2016, 0,00 %	USD	3 500 000	3 419 540
Trésor américain, 07.07.2016, 0,00 %	USD	3 500 000	3 348 002
Trésor allemand, 25.01.2017, 0,00 %	EUR	3 000 000	3 291 929
Trésor allemand, 15.03.2017, 0,00 %	EUR	3 000 000	3 288 441
Trésor américain, 25.11.2016, 0,00 %	USD	3 300 000	3 201 660
Trésor américain, 16.02.2017, 0,00 %	USD	3 000 000	3 089 038
Trésor allemand, 24.05.2017, 0,00 %	EUR	2 800 000	3 086 872

20 principales ventes	Devise	Quantité	Montant
Trésor américain, 11.08.2016, 0,00 %	USD	2 500 000	2 412 187
Trésor américain, 05.05.2016, 0,00 %	USD	2 000 000	1 993 662
Trésor américain, 01.09.2016, 0,00 %	USD	2 000 000	1 978 293
OESX sept 2016 2950C (sous-jacent : Estx 50 Pr)	EUR	1 726	1 845 894
SX5E 16.12.16 C3100	EUR	1 459	1 725 262
OESX sept 2016 2950C (sous-jacent : Estx 50 Pr)	EUR	1 726	1 684 570
SX5E 16.9.16 P2950	EUR	1 726	1 610 717
Trésor américain, 05.05.2016, 0,00 %	USD	1 500 000	1 519 539
OESX sept 2016 3000C (sous-jacent : Estx 50 Pr)	EUR	2 030	1 423 831
DAX 16.12.16 C10700	EUR	758	1 133 532
SX5E 16.12.16 P3050	EUR	1 212	1 132 127
OESX sept. 2016 2900C (sous-jacent : Estx 50 Pr)	EUR	1 148	1 084 531
OESX sept. 2016 3000C (sous-jacent : Estx 50 Pr)	EUR	1 440	1 053 180
SX5E 17.02.17 C3250	EUR	1 022	888 985
SX5E 17.02.17 P3200	EUR	1 022	806 874
SX5E 18.11.16 C3050	EUR	1 207	780 775
OESX juill. 2016 3000P (sous-jacent : Estx 50 Pr)	EUR	750	762 054
SX5E 18.11.16 P3000	EUR	580	759 888
OESX août 2016 2900C (sous-jacent : Estx 50 Pr)	EUR	1 148	750 445
OESX Jul 2016 3000C (sous-jacent : Estx 50 Pr)	EUR	750	679 222

Dominicé Funds plc

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)

Politique de rémunération

Divulgarion de la rémunération du Gestionnaire - à inclure dans les autres Informations complémentaires

Le Gestionnaire a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération (la « Politique ») conforme aux dispositions du Règlement N° 257/2013 de la Directive de l'Union européenne sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs de 2013 (« Directive sur les AIFM »), du Règlement N° 420 (Loi irlandaise sur la Banque Centrale (supervision et application) de 2013 (Section 48(1)) de la Réglementation sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de 2015 (la « Réglementation sur les OPCVM ») et des Directives de l'AEMF en matière de bonnes politiques de rémunération conformément à la Directive OPCVM et à la Directive AIFM (les Directives de l'AEMF).

La politique de rémunération du Gestionnaire s'applique à ceux de ses collaborateurs qui exercent des activités professionnelles susceptibles d'avoir une incidence importante sur le profil de risque de la Société. Elle couvre ainsi les hauts dirigeants, les preneurs de risques, les services de contrôle et tout employé dont la rémunération totale est au même niveau que celle des hauts dirigeants et preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence importante sur le profil de risque de la Société. La politique du Gestionnaire consiste à verser à ces collaborateurs une composante fixe et à leur donner la possibilité d'obtenir une composante variable. La composante fixe doit représenter une part suffisamment importante de la rémunération totale de la personne concernée pour permettre au Gestionnaire de mener une politique totalement flexible, tout en se réservant la possibilité de ne pas verser de composante variable. Si le Gestionnaire verse une composante variable en tant que prime de performance, il convient de respecter certains critères énoncés dans la politique de rémunération du Gestionnaire. Les différents éléments de rémunération se combinent pour assurer une rémunération globale adéquate et équilibrée, reflétant les compétences et l'activité professionnelle ainsi que les meilleures pratiques du secteur. La politique de rémunération du Gestionnaire s'inscrit dans une gestion saine et efficace des risques, qu'elle promeut, et n'encourage pas de prise de risques incompatible avec le profil de risque de la Société.

Ces informations sont fournies conformément aux politiques de rémunération du Gestionnaire. Ces informations sont fournies conformément à la Directive OPCVM V, telle qu'incluse dans les Directives de l'AEMF.

Rémunération totale (en EUR) versée à ceux des collaborateurs du Gestionnaire qui participent, intégralement ou en partie, aux activités de la Société ayant une incidence importante sur le profil de risque de la Société durant l'exercice financier clos au 31 décembre 2016 :

Rémunération fixe	EUR
Haute direction	101 917 EUR
Autres collaborateurs concernés	35 000 EUR
Rémunération variable	
Haute direction	-
Autres collaborateurs concernés	-
Rémunération totale versée	136 917 EUR

Nombre de collaborateurs concernés - 5

La Note 8 aux états financiers décrit les risques liés à un investissement auprès de la Société. Pour de plus amples informations concernant le profil de risque de la Société et quant à la façon dont la Société s'efforce de gérer les conflits d'intérêts, veuillez consulter le Prospectus de la Société.

Dominicé Funds plc

Total Expense Ratio (TER) – non audité

Le total expense ratio (TER) a été calculé conformément à la réglementation suisse “Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux” établie par la Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA). Le total expense ratio au 31.12.2016 était comme ce qui suit:

Compartiment	Classe de part	TER	Performance
Cassiopeia - UCTS	Class A (CHF)	3.03%	0.87%
	Class B (USD)	3.28%	1.11%
	Class C (EUR)	3.13%	0.94%
	Class D (GBP) – launched 02 June 2016	-	-